

OCT 23 1961

929^eASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

UN/SA COLLE



SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 30 novembre 1960,
à 15 heures

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 87 de l'ordre du jour:

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux
pays et aux peuples coloniaux (suite) 1093

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux (suite)

1. M. FEKINI (Libye): Les débats actuels de l'Assemblée générale, tendant à l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies concernant l'indépendance des pays et des peuples encore soumis à la domination étrangère et proclamant l'abolition immédiate et définitive du colonialisme, constitue une étape significative dans l'histoire de l'humanité. En prenant l'initiative d'une telle déclaration, l'Organisation des Nations Unies adopte, en fait, une importante mesure en vue de s'acquitter de l'un des engagements solennels auxquels ont souscrit les Etats Membres en assignant à l'Organisation internationale des buts précis, parmi lesquels celui de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde".

2. Or il est à présent universellement reconnu que les pratiques du colonialisme, qui consistent purement et simplement en la domination de certains pays par d'autres pays et en l'assujettissement de certains peuples par d'autres peuples, constituent une violation flagrante du principe consacré par la Charte de "l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes"; de même que les pratiques du colonialisme, en maintenant un certain nombre de pays et leurs habitants sous la domination et l'exploitation d'autres pays, se trouvent être à l'origine des causes les plus évidentes des malaises, des manifestations de violence et des désordres qui agitent plusieurs parties du monde, faisant ainsi peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales.

3. Le fait colonial, dans son acception historique, a trouvé son plein essor dans les ambitions d'expansion des puissances de l'Europe occidentale au cours — et particulièrement à la fin — du XIX^e siècle, ambitions d'expansion qui se sont réalisées aux dépens d'un grand nombre de pays d'Asie et d'Afrique. Née de préoccupations mercantiles au cours des siècles précédents, l'expansion coloniale a été essentiellement inspirée par des considérations de caractère économique et stratégique au cours des étapes historiques qui ont été caractérisées par l'industrialisation

de l'Europe et qui ont été dominées par le besoin d'assurer l'acheminement des matières premières des colonies vers les métropoles, l'occupation des points stratégiques pour la surveillance des routes maritimes et terrestres et l'écoulement des produits manufacturés dans les marchés coloniaux.

4. Plus récemment, la colonisation a servi aussi de prétexte à la mainmise sur un certain nombre de pays, en Asie, en Afrique ou en Océanie, pour l'établissement de colonies de peuplement destinées à résoudre les problèmes de surpeuplement de certains pays européens.

5. L'épopée coloniale, comme se plaisent à l'appeler certains historiens de l'Europe occidentale, a eu, à côté de l'histoire chargée de ses expéditions militaires et de ses guerres d'occupation, ses missionnaires, ses philosophes et ses théoriciens, voire ses poètes et ses chansons épiques, ainsi que les fausses théories des races supérieures engagées dans de prétendues missions civilisatrices auprès de peuplades considérées comme arriérées ou inférieures.

6. Mais, malgré la variété des enseignes auxquelles ont recouru les puissances coloniales pour faire admettre à leurs opinions politiques mal averties ou à leurs parlements réticents les vastes dépenses nécessaires à leurs conquêtes, l'histoire de l'expansion coloniale a clairement révélé la réalité des mobiles matérialistes, dominés par l'amour du gain, souvent cyniques et égoïstes, qui ont inspiré ses auteurs.

7. Quoi qu'il en fût, le colonialisme a, le plus souvent, eu recours à la force des armes pour imposer la domination de pays sur d'autres pays et de peuples sur d'autres peuples. Cette domination, imposée par la force, a toujours souligné, aux yeux des peuples colonisés, le caractère illégal et immoral de la mainmise des puissances étrangères sur leurs richesses naturelles et de la subjugation à laquelle ils ont été assujettis. Les peuples colonisés ont opposé à la domination étrangère une résistance matérielle qui, parfois, s'est prolongée pendant des dizaines et des dizaines d'années, et leur soumission, loin d'être résignée, n'a souvent été que momentanée et cette résistance a saisi toutes les occasions pour se manifester dans les formes les plus variées.

8. Face à l'exploitation, aux injustices et aux provocations, les peuples colonisés ont opposé l'insoumission, les manifestations et parfois même les soulèvements, les rébellions et les révoltes. Le refus d'accepter la domination étrangère et la conscience qu'ont les peuples colonisés de leur droit à réaliser leurs aspirations nationales ont amené la naissance de mouvements nationalistes qui ont su donner à la révolte des sentiments populaires leurs moyens d'expression, la discipline de leur organisation et leurs moyens dynamiques d'action. Comme les hommes ont été épris de leurs droits individuels et de leurs libertés essentielles face à l'arbitraire de

leurs princes ou de leurs Etats, les peuples colonisés ont été inspirés par le désir de jouir de leur dignité et le besoin de recouvrer leur liberté dans le cadre d'un contexte national formé au fur et à mesure des souffrances et des sacrifices et guidé par l'idéal de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale. L'histoire contemporaine de l'Asie et de l'Afrique est dominée par cette lutte des peuples assujettis par les puissances coloniales et opprimés par la mainmise des forces de l'exploitation sur leurs richesses naturelles. Les idéaux et les réactions étant les mêmes malgré la diversité ethnique et l'éloignement géographique, les peuples colonisés et dominés par l'étranger ont trouvé, dans leurs élans successifs, des encouragements dans les succès de ceux qui les ont précédés dans la lutte. Il s'est établi ainsi, de par le monde, un vaste mouvement de solidarité, d'abord spontané, ensuite raisonné et enfin convenu et organisé, entre tous les peuples soumis à la domination étrangère, mouvement qui devait, à la suite de la seconde guerre mondiale, constituer l'un des éléments les plus importants de l'histoire de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ce vaste mouvement de libération, tendant à réaliser les aspirations de tous les peuples soumis à la domination étrangère, à assurer le triomphe de la dignité des peuples opprimés et à accélérer leur libération du joug colonialiste, a trouvé ses moyens d'expression et le fondement de ses principes dans la constitution de la Ligue des Etats arabes à l'issue de la seconde guerre mondiale, dans la réunion de la Conférence des Etats africano-asiatiques, tenue à Bandoung en 1955 qui a élaboré, en quelque sorte, la charte de l'anticolonialisme et dans les conférences panafricaines qui se sont succédé depuis la réunion d'Accra de 1958, jusqu'à la plus récente conférence tenue par les Etats indépendants d'Afrique à Addis-Abéba au cours du mois de juin 1960.

9. Dans cette évolution historique du mouvement tendant à l'abolition du colonialisme et de l'exploitation des peuples par d'autres peuples, il est certain que les principes de la Charte de l'Atlantique et les buts, idéaux et principes de la Charte des Nations Unies ont joué un rôle déterminant auquel s'est joint l'apport efficace de tout un mouvement d'opinion favorable à la libération des peuples colonisés, mouvement qui n'a pas manqué de se manifester et de s'imposer grâce à son humanisme, à sa clairvoyance et à son élévation de pensée et de sentiment, même dans les pays qui sont malheureusement encore dominés par les forces de la réaction colonialiste. L'aptitude qu'ont montrée les pays jadis soumis à la domination étrangère à gérer leurs propres affaires et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve en s'acquittant de leurs obligations comme membres souverains de la famille des nations ont démontré, de la façon la plus claire, l'inanité des arguments, entre autres celui du manque de préparation, dont les puissances colonisatrices tendent à se prévaloir pour maintenir leur hégémonie et leur domination. Le sens exemplaire du sacrifice, qu'ont illustré, par leur lutte armée contre les forces de l'oppression coloniale, les peuples qui se sont résolus aux moyens ultimes pour faire prévaloir leurs aspirations nationales, a fait réfléchir les puissances coloniales qui n'ont vu d'autre solution, pour sauver leurs intérêts, que l'accélération du processus d'émancipation des peuples soumis à leur domination et qui risquaient de recourir aux mêmes méthodes pour atteindre leurs objectifs.

10. C'est ainsi qu'une procédure d'autoliquidation du colonialisme — de décolonisation comme on l'appelle aujourd'hui — a permis aux Nations Unies d'accueillir dans leur sein, au cours de ces dernières années et plus particulièrement récemment encore, un grand nombre de nations africaines enfin libérées de la domination coloniale étrangère.

11. Mais, hélas! il reste encore beaucoup à faire. Dans plusieurs points du monde en général, et en particulier en Afrique et dans le Moyen-Orient, des dizaines de millions d'êtres opprimés, mais épris de liberté et de dignité et pleinement conscients de leurs droits naturels et légitimes à la libre détermination et à l'indépendance, luttent courageusement contre les forces aveugles de l'exploitation et de l'oppression coloniales. C'est ainsi qu'en Algérie, en Palestine, dans le sud de la péninsule Arabique et dans diverses parties du continent africain, les peuples autochtones se révoltent contre l'occupation étrangère de leur territoire national et luttent contre les abus, les injustices, les privations, l'oppression et l'arbitraire. Dans toutes ces parties du monde, les peuples intéressés paient de leur sang, de leur douleur et de leurs larmes un lourd tribut en vue du triomphe de la cause de leur liberté, de leur dignité et de la sauvegarde de l'intégrité de leur patrimoine national et, si ces peuples consentent volontiers des sacrifices considérables, c'est précisément parce qu'ils ne désespèrent pas de la victoire de leur juste lutte dans un monde où les forces de l'équité, de la justice et de la morale trouvent leur expression la plus éloquente dans les principes, les buts et les idéaux de la Charte des Nations Unies.

12. Il est fort significatif, en effet, que les auteurs de la Charte aient voulu établir les fondements de l'ordre nouveau, l'ordre des Nations Unies, sur la résolution solennelle des peuples des Nations Unies à proclamer à nouveau leur foi "dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites" et "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

13. C'est précisément ce souci primordial de la dignité et de la valeur de la personne humaine qui a été à l'origine de la proclamation solennelle de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui constitue certainement une marque historique dans la lutte pour le triomphe des droits individuels et des libertés essentielles.

14. Mais non moins important est le souci des Nations Unies de réaliser cette liberté dans le cadre de l'égalité des nations, grandes et petites. Les Chapitres XI, XII et XIII de la Charte sont consacrés aux obligations envers les territoires non encore autonomes et les territoires placés sous un régime international de tutelle. Durant les 15 dernières années, les Nations Unies ont consacré leurs efforts les plus diligents à faire prévaloir les dispositions de la Charte relatives à ces deux catégories de territoires et qui consistent essentiellement à assurer le progrès politique, économique et social des populations et à développer leur capacité à s'administrer elles-mêmes, à tenir compte de leurs aspirations politiques, à les aider dans le développement progressif de leurs institutions politiques et à favoriser

leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer elles-mêmes ou vers l'indépendance.

15. Au cours de ces 15 dernières années, les peuples dépendants, c'est-à-dire les peuples soumis à la domination étrangère, ont saisi toutes les occasions pour exprimer leur désir le plus ardent et le plus sincère de jouir de leur liberté, de leur dignité et de la maîtrise de leurs destinées. Ceux d'entre eux qui ont vu se réaliser leurs aspirations nationales se sont fait un devoir de faire entendre sur la scène internationale la voix des peuples encore opprimés et se sont faits les interprètes de leurs aspirations légitimes à la dignité humaine et à l'indépendance nationale.

16. Certains des peuples dépendants se sont résolus, comme nous l'avons précédemment indiqué, devant les injustices, les incompréhensions et les provocations, à utiliser les moyens ultimes pour faire prévaloir leurs droits. Il en est résulté des situations tragiques et des guerres meurtrières qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales. La guerre, longue et douloureuse, qui se déroule depuis plus de six ans en Algérie entre les forces du nationalisme et les armées de l'oppression colonialiste, offre à cet égard un exemple combien douloureux et combien alarmant!

17. La raison principale de ces manifestations de violence, de ces heurts et de ces remous, de l'instabilité et du malaise qui, à l'heure présente et au cours des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, ne cessent de faire leur apparition sur la scène des pays d'Asie et d'Afrique soumis à la domination étrangère, la raison principale, dis-je, a été précisément l'échec des puissances coloniales dans leur prétendue mission civilisatrice et dans la vocation humaine dont elles se sont prévaluées pour soumettre à leur joug les populations locales. Le déni de la dignité humaine, l'ignorance des revendications des masses autochtones et la négation des libertés fondamentales ont été malheureusement rendus encore plus intolérables par les pratiques de la discrimination et de la ségrégation raciales dont ont souffert la plupart des peuples qui ont eu le mauvais sort de tomber sous la coupe de la domination coloniale étrangère.

18. L'instruction des masses autochtones, l'amélioration de leur situation sanitaire, l'élévation de leur niveau de vie et leur préparation à la tâche d'assumer la responsabilité de diriger leurs propres affaires n'ont pas reçu, de la part des autorités administrantes, toute l'attention souhaitée et désirable.

19. Ceux des peuples qui ont pu réaliser leurs aspirations nationales ont immédiatement compris l'énorme responsabilité face à laquelle se sont aussitôt trouvés leurs dirigeants, car presque tout était à faire. Certes, des travaux de grande envergure ont été réalisés dans les pays dominés par les puissances étrangères; des ponts, des ports, des routes ont été construits et d'autres réalisations semblables ont été accomplies; mais il est évident que ces réalisations étaient destinées à la bonne conduite des entreprises coloniales, afin d'assurer une meilleure rentabilité économique, au bénéfice quasi unique de leurs propres auteurs. Mais il est encourageant, pour toutes les parties en cause, de constater que le passé colonial, quelque chargé qu'il soit, n'a donné lieu presque nulle part à des amertumes et à des soubre-

sauts qui auraient été compréhensibles, et n'a pas suscité chez les populations libérées des mouvements de rancœur, de vengeance ou de xénophobie. Au contraire, dans la plupart des pays jadis soumis à la domination européenne, dont le nôtre, les communautés étrangères continuent de vivre dans l'hospitalité, la tranquillité et un bien-être et une prospérité économiques de plus en plus grands. Le souci qu'affectent certaines puissances coloniales de maintenir leur hégémonie en vue d'assurer la sécurité et la tranquillité des minorités européennes n'a pas de raison valable et ne sert, en vérité, qu'à fournir un prétexte pour faire durer les privilèges colonialistes; il ne sert qu'à nourrir les désirs de domination et à perpétuer les appétits de grandeur et de profit.

20. Quelle que soit l'habileté du colonialisme à maintenir sa présence par une domination indirecte, économique, technique ou sous quelque autre forme que ce soit, cette habileté ne servira à rien devant l'éveil des peuples et leur prise de conscience dans tous les domaines.

21. Les Nations Unies, en continuant de s'acquitter de leurs obligations solennelles, en s'efforçant de créer les conditions d'une paix durable et d'un bien-être universel dans le respect du principe des droits égaux des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, se doivent de se prononcer pour la fin de l'exploitation des peuples par les peuples en proclamant solennellement la nécessité urgente de mettre une fin rapide et inconditionnelle au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

22. Au moment où l'on reconnaît le désir profond qui anime tous les peuples dépendants de réaliser leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance, les Nations Unies ont le devoir de dénoncer le caractère immoral, illicite et contraire aux principes de la Charte de toute soumission des peuples à la sujétion, à la domination et à l'exploitation étrangère. Tous les peuples ont en effet le droit de disposer d'eux-mêmes, de déterminer librement leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel.

23. Convaincues que le maintien du colonialisme s'oppose à leur idéal de paix universelle, les Nations Unies ont le devoir de déclarer que toute action armée ou toute mesure de répression dirigée contre les peuples dépendants doit cesser afin que ces peuples puissent exercer dans la paix et la liberté leur droit à l'indépendance complète et à l'intégrité de leur territoire national.

24. Conformément aux impératifs de la morale internationale, telle qu'elle trouve son expression dans la grande majorité de la communauté internationale, il est particulièrement urgent que les Nations Unies se prononcent solennellement pour que des mesures immédiates soient prises, dans tous les pays dépendants, sous quelque forme de sujétion qu'ils se trouvent et quelles que soient les fictions auxquelles on a recouru pour les y maintenir, afin que tous les pouvoirs soient transférés aux peuples de ces pays, conformément à leur volonté et à leurs vœux librement exprimés, de préférence avec les garanties internationales requises.

25. Compte tenu de toutes ces considérations, un certain nombre de délégations, dont la nôtre, ont présenté à l'attention de l'Assemblée générale un

projet de déclaration [A/L.323 et Add.1 et 2], destiné à exprimer la volonté de tous les peuples de la terre de voir mettre définitivement fin au colonialisme et de consacrer le droit des peuples encore dépendants à jouir de leur liberté, de leur indépendance nationale et de leur intégrité territoriale, dans les délais les plus brefs.

26. Ce projet, conçu dans les termes les plus nobles et les plus modérés, est un effort aussi sincère que réaliste pour faire définitivement triompher les principes des Nations Unies et leur idéal d'égalité entre les peuples et de dignité des êtres humains. Ce projet est un témoignage de bonne foi et de bonne volonté fort éloigné de toute manifestation d'aigreur ou de démagogie. En l'adoptant, l'Assemblée générale, nous en sommes convaincus, prendra une position à la mesure des temps et à la hauteur de la noblesse de sa mission dans le monde.

27. La portée morale d'une telle déclaration, en fortifiant les espoirs des peuples opprimés et qui luttent courageusement pour le triomphe de leurs aspirations légitimes, permettra à l'ONU de réaliser les conditions d'un monde dominé par la liberté, le droit et la consécration des valeurs humaines.

28. Je voudrais dire à l'Union soviétique, au nom de la délégation libyenne, combien nous lui savons gré d'avoir pris l'initiative de demander l'inclusion de cette importante question à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale [A/4501] et d'avoir insisté sur l'opportunité d'en discuter solennellement, directement en séance plénière. Je m'empresse de rassurer la délégation soviétique en lui déclarant que nous avons étudié le projet de déclaration [A/4502 et Corr.1] qu'elle a soumis, avec la plus grande attention. Je voudrais souligner que nous avons constaté une unité de vues et d'objectifs parfaite entre leur projet de résolution et le nôtre. C'est uniquement pour assurer à cette question un examen objectif et dénué de toute considération étrangère à son but véritable que nous avons pris l'initiative de nous associer à un certain nombre de délégations d'Asie et d'Afrique pour présenter le projet de déclaration contenu dans le document A/L.323 et Add.1 et 2 en le recommandant à l'attention de l'Assemblée générale dans l'espoir de le voir examiné dans son vrai contexte et approuvé pour ses propres mérites.

29. J'aimerais également faire une anticipation en exprimant notre appréciation aux Etats-Unis d'Amérique pour avoir annoncé de leur côté un programme des Nations Unies pour l'indépendance et le développement de l'Afrique. Nous examinerons cette proposition avec le même intérêt lorsque viendra le temps de l'étudier en Première Commission. Qu'il me soit permis de remarquer que l'intérêt que portent les deux plus grandes puissances du monde actuel à l'indépendance des peuples est très significatif à bien des égards.

30. Je conclus en exprimant l'espoir le plus sincère de notre délégation de voir s'ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité où les peuples, finalement affranchis de la domination des puissances, mettront leur énergie au service de la paix immortelle, de la coopération fructueuse dans un monde meilleur où régnera l'ordre humain des Nations Unies.

M. Nesbitt (Canada), vice-président, prend la présidence.

31. M. TARABANOV (Bulgarie): A l'heure actuelle, après l'introduction du projet de déclaration sur l'abolition du système colonial et l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux, tous, même les défenseurs les plus farouches du régime colonial, s'accordent à reconnaître que le colonialisme a vécu. Parfois, cependant, ces derniers ont recours à des formules vraiment pittoresques pour exprimer une opinion qui ne suit pas le courant général des idées qui prédominent maintenant dans la conscience de l'humanité tout entière sur l'abolition du colonialisme. Ils s'évertuent, en effet, à trouver des expressions comme celle qui qualifie le colonialisme de "notion démodée des rapports politiques", pour se soustraire bien sûr à la nécessité de prendre une position claire et nette sur une question aussi vitale que celle de l'abolition du colonialisme à notre époque ou bien pour préparer le terrain et des positions spéciales qui leur permettraient d'entreprendre une défense en règle du système colonial sous des formes nouvelles.

32. Or, la déclaration sur l'abolition du colonialisme, proposée par l'Union soviétique, est un document d'une portée telle et marque un tel tournant dans l'histoire de cette question qu'il est difficile même pour ceux qu'intéresse l'exploitation coloniale, ainsi qu'à leurs amis et alliés, de défendre la continuation du régime colonial. Le colonialisme a causé trop de souffrances inouïes et incalculables à l'humanité tout entière et tout spécialement aux peuples coloniaux pour que l'on puisse maintenant, ouvertement et facilement, prendre sa défense. Pendant des siècles, en effet, les peuples coloniaux ont été soumis à un régime horrible d'exploitation et de privation des droits humains les plus élémentaires. Nous ne voudrions pas insister sur certains faits de l'histoire du colonialisme qui, pour le moment, n'auront pas une influence directe sur le développement de la question et sur les décisions à prendre en ce qui concerne l'abolition du système colonial, tels que l'extermination de peuples entiers pour faire place aux colons blancs. Ce sont des faits historiques qui peuvent cependant donner une idée de la férocité avec laquelle la colonisation a été réalisée.

33. Mais ce qui est plus important, c'est de constater qu'à l'heure actuelle, 15 ans après la création de notre organisation et l'institution du régime défini dans les Chapitres XI, XII et XIII de la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne les colonies, la situation des peuples qui souffrent encore sous le joug colonial ne s'est guère améliorée par rapport à celle qui prédominait dans le passé.

34. En effet, par suite du fait que l'économie des pays coloniaux est la plus arriérée du monde, que l'agriculture se trouve encore dans ces pays à une étape comparable à celle du Moyen Age en Europe, que les terres fertiles ont été aménagées par les colons blancs, tandis que la population indigène est empilée dans des terres pauvres et arides, que l'industrie est très arriérée et que les entreprises industrielles se trouvent dans leur quasi-totalité entre les mains des colonisateurs qui exploitent aussi toutes les richesses naturelles des colonies, les peuples coloniaux continuent à vivre dans une misère effroyable et la mortalité dans les colonies reste si élevée que même les chiffres ne suffisent plus à

exprimer l'état de détresse dans lequel sont plongées ces populations. Bref, la sueur et le sang des peuples coloniaux se trouvant encore sous le joug colonialiste, l'exploitation impitoyable de la main-d'œuvre et des richesses naturelles des colonies continuent encore à apporter des profits fabuleux à ceux qui, par l'entremise de leurs représentants, cherchent à nous convaincre de leur mission sacrée et civilisatrice et de leurs efforts sincères pour conduire les peuples coloniaux à l'indépendance.

35. Les résultats de cette mission civilisatrice ne sont que trop évidents et trop bien connus. Nous ne voudrions pas nous arrêter sur le niveau de vie de la population des colonies. Des chiffres ont été présentés ici par d'autres délégations, et cela en abondance. Il suffit peut-être de signaler que, dans la plupart des colonies, le revenu par tête d'habitant indigène est souvent de quelques dizaines de fois inférieur au revenu par tête d'habitant des colons blancs.

36. La liste des prétendues beautés du système colonial ne finit certainement pas là. Il y a plus. La population indigène est soumise à un régime monstrueux et à une discrimination raciale même dans son pays natal, dans le Sud-Ouest africain, en Angola, au Mozambique, en Rhodésie du Sud et ailleurs. En effet, la population indigène n'est pas traitée comme si elle était composée d'êtres humains. Elle est traitée comme si elle était du bétail. Les colonisateurs ignorent non seulement les intérêts, mais encore la vie même, l'existence de cette population.

37. Il est compréhensible, dans ces conditions, que des appels aient été lancés ici par certains représentants tendant à ce qu'on ne ressuscite pas, dans la discussion actuelle, l'histoire horrible du colonialisme, qu'on ne ressuscite surtout pas certains cas spéciaux du colonialisme, particulièrement abjects. Certains orateurs sont même allés jusqu'à prétendre que ce serait introduire le langage de la guerre froide que de s'arrêter sur des cas portant sur les aspects les plus laids du colonialisme.

38. Certes, nous, les représentants des pays socialistes, nous voudrions arriver à une solution du problème de l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux et ne pas nous occuper de toute l'histoire des crimes du colonialisme et de certains cas particuliers. C'est d'ailleurs la même position, la même attitude que nous avons eues et que nous avons sur toutes les questions, pour autant que l'on ne recourt pas à des méthodes spéciales, afin de différer et même d'empêcher les solutions qui s'imposent et cela nous l'avons démontré à plusieurs reprises. Certes, nous ne voudrions pas introduire de l'acrimonie dans les débats sur les questions en discussion, en Assemblée générale ou dans les commissions. Cependant, nous ne pouvons pas nous résigner à de simples déclarations, à des vœux pieux pour une solution juste et adéquate des questions qui sont posées devant l'Assemblée générale, si et lorsque des tentatives sont faites par les représentants de certains pays dans le dessein de détourner l'attention pour éviter de prendre les décisions qui s'imposent. Il faut constater avec regret que, dans la discussion actuelle, des tentatives ont été faites par les représentants de certaines puissances coloniales, non seulement dans le dessein de présenter le colonialisme le plus abject sous un jour favorable, mais aussi pour le repré-

senter comme un bienfait pour les peuples coloniaux soumis pendant des dizaines d'années et même pendant des siècles au joug colonial. Le représentant du Royaume-Uni, par exemple, a essayé de faire sortir la question de l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux du cadre d'une question coloniale et de la transporter sur un terrain qui lui aurait donné, pensait-il, la possibilité de chercher à frustrer les peuples coloniaux, luttant pour leur libération, et qui attendent avec impatience une décision de notre assemblée, d'une solution favorable de cette question. Il a fait des efforts pour transplanter la discussion sur un autre terrain, sur le terrain de la guerre froide sur lequel, si nous le suivions, nous aurions des arguments vraiment efficaces et beaucoup plus nombreux encore et non des arguments comme les siens qui ont fait long feu.

39. Certains représentants des puissances coloniales sont venus ici, aussi bien au cours du débat actuel que dans d'autres discussions qui ont eu lieu aux Nations Unies, défendre d'une manière dissimulée le système colonial. Le colonialisme, sous sa forme classique, nous ont-ils dit, est mort ou du moins il est moribond. Les puissances coloniales elles-mêmes ont octroyé l'indépendance aux peuples coloniaux. Pourquoi, alors, faut-il discuter, nous demande-t-on, en si grand détail, la question du colonialisme? Pourquoi envisager des mesures aussi urgentes contre un système qui s'en va de lui-même et de son propre gré?

40. Il serait difficile de trouver une affirmation aussi éloignée de la vérité que celle-là. A l'heure actuelle, plus de 100 millions d'hommes se trouvent encore sous le joug colonial. Pas un jour ne se passe sans que la presse et la radio ne nous informent des répressions les plus cruelles contre les peuples coloniaux. Non seulement le colonialisme et les colonialistes ne veulent pas lâcher leur proie, mais, sentant que la fin de leur règne approche de plus en plus, ils deviennent parfois beaucoup plus agressifs et beaucoup plus féroces. Là où les puissances coloniales ne sont plus en état de résister à la pression des masses populaires, elles font des concessions politiques, s'efforçant toutefois de préserver leurs positions économiques, stratégiques ou autres. Si ces dernières sont en danger, ils ont recours à tout moyen à leur disposition, y compris la force armée, pour essayer de les préserver. Là où ils ne sont pas en état de le faire tout seuls, ils reçoivent l'aide d'autres puissances coloniales et impérialistes, leurs alliés.

41. Cette politique agressive du colonialisme crée des dangers énormes pour l'humanité tout entière, car le colonialisme et ses méthodes pour imposer la politique coloniale ont toujours été liés et ont toujours mené à la guerre. Dans la situation actuelle, où il existe des armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, l'humanité ne peut plus se permettre de garder, pour une période indéfinie, des foyers aussi chargés de conflits et de possibilités de guerre.

42. Dans la défense en règle, entreprise par le représentant du Royaume-Uni, de la politique coloniale, et dans la recherche de justifications contre la nécessité d'accorder immédiatement l'indépendance aux colonies, il a apporté des arguments qui, à l'heure actuelle, sont empreints d'une logique étrange et tout à fait déplacée. Il a essayé, en effet, de nous

démontrer que certains petits peuples et petits territoires ne devraient pas bénéficier d'une indépendance immédiate. Cependant, il serait vain de fouiller la Charte des Nations Unies pour trouver un texte qui établirait une discrimination entre les petits peuples et les grands peuples. Qui plus est, nous avons déjà parmi nous plusieurs pays dont les populations, comme vous le savez, ne dépassent pas 1 million d'habitants. Nous pensons qu'on ne saurait nier la liberté à ces peuples coloniaux qui souffrent toujours sous le joug colonial à cause des raisons artificielles qui ont été avancées par le représentant de la Grande-Bretagne. Il a été également affirmé que ces petites colonies avaient et auraient besoin d'une assistance financière et d'une protection spéciale pour survivre. Permettez-nous de douter de soucis aussi soi-disant généreux de la part de colonialistes à l'égard de ceux qu'ils ont jusqu'à maintenant opprimés.

43. En ce qui concerne l'assistance financière, le bilan a toujours été en faveur de la puissance colonialiste, comme on le sait. Quant à la protection dont ces petits pays auraient besoin, pourquoi ne pas leur donner la liberté de choisir, de dire leur opinion?

44. Il a été fait mention d'une autre catégorie de pays où vivent côte à côte plusieurs races et tribus et dans lesquels "des groupes ... parfois africains, parfois européens, parfois asiatiques ... craignent d'être lésés le jour où sera proclamée l'indépendance", nous a-t-on affirmé.

45. De quels groupes s'agit-il? S'il est question des colons blancs qui ont profité de la colonisation et de l'exploitation des populations indigènes, il sera certainement difficile de convaincre les peuples coloniaux et l'opinion publique mondiale qu'il faut continuer le régime colonial dans ces pays pour préserver les privilèges monstrueux de ces minorités.

46. En ce qui concerne les autres communautés, il est notoire que la politique colonialiste a toujours cherché à créer des conflits entre elles, afin de pouvoir les subjuguer et les tenir en esclavage plus facilement. Tous ces problèmes artificiels disparaîtront d'eux-mêmes dès qu'un régime de démocratie et d'indépendance sera instauré dans les pays dont il est question, si les colonisateurs ne cherchent pas à intervenir de nouveau dans les affaires intérieures des pays qui seront libérés.

47. Tous ces arguments et ceux qui ont été avancés sur les bienfaits de la politique colonialiste sont présentés ici, comme nous l'avons déjà souligné, dans le but de chercher à détourner l'attention de la question principale qui est maintenant en discussion ici — l'octroi de l'indépendance immédiate aux peuples coloniaux — afin de chercher à différer une décision et de poursuivre la domination coloniale jusqu'au moment où il sera possible aux puissances coloniales de trouver d'autres formes et d'autres moyens pour régner sur leurs anciennes colonies. C'est cela qui nous oblige à revenir sur certains arguments et sur certaines affirmations qui ont été à plusieurs reprises employés ici par les représentants des puissances coloniales.

48. Nous avons entendu en effet à plusieurs reprises souligner ici que, depuis 1939, 500 millions d'hommes et de femmes qui se trouvaient anciennement sous la domination britannique avaient accédé à la liberté et à l'indépendance et que leurs représentants siégeaient

ici. Cela, c'est un fait incontestable. Mais ce qui est étrange, dans ce cas, c'est que le représentant du Royaume-Uni ne se soit pas gêné pour revendiquer, pour son gouvernement et pour les colonialistes anglais en général, l'honneur d'avoir promu ce développement historique. On a voulu nous convaincre que la politique coloniale britannique était une politique éclairée et que le Gouvernement du Royaume-Uni aurait grandement contribué à la libération des anciennes colonies.

49. Le représentant du Royaume-Uni compte probablement sur une courte mémoire des peuples coloniaux, ou espère que la joie de l'indépendance leur a fait oublier l'affreuse réalité du passé, l'horreur du joug colonial et les luttes longues et héroïques qu'ils ont menées pour parvenir à la libération et à l'indépendance. Le fait qu'il n'en est pas ainsi et qu'il n'en sera pas ainsi aussi longtemps qu'existera la domination coloniale sur notre planète a été largement démontré dans les discussions qui ont eu lieu ici depuis le commencement du débat sur la liquidation du colonialisme. Si je touche à ce sujet, ce n'est pas pour démontrer une chose qui est évidente, mais pour rafraîchir un peu la mémoire de certains délégués et leur faire comprendre que des affirmations à la légère n'ont pas cours devant l'opinion publique mondiale.

50. Les représentants du Royaume-Uni ont plusieurs fois répété que c'était grâce à la politique promue par les colonialistes anglais que des centaines de millions d'êtres humains avaient obtenu la liberté et l'indépendance. La réalité, cependant, est tout autre. Si nous voulons en effet connaître quelle a été la politique du Royaume-Uni durant toute la période pendant laquelle un grand nombre de colonies britanniques ont accédé à l'indépendance, il faut nous fier, non pas aux déclarations des hommes politiques du Royaume-Uni, faites après que ce développement historique eut été consommé — telles que les déclarations du Premier Ministre actuel du Royaume-Uni ou du représentant de ce pays à l'ONU, M. Ormsby-Gore, que je ne veux pas citer ici, car elles sont bien connues — mais aux déclarations et aux actions des hommes politiques et des dirigeants britanniques au moment même où ces décisions ont été prises et où ces événements se sont déroulés.

51. C'est pourquoi nous voudrions nous référer aux déclarations des hommes politiques les plus éminents du Royaume-Uni au moment même où l'une des plus grandes colonies britanniques, l'Inde, devait accéder à l'indépendance.

52. Ouvrant le débat le 5 mars 1947 sur la décision du gouvernement travailliste de transférer le pouvoir en Inde dans 14 mois, sir Stafford Cripps déclarait entre autres que le gouvernement était en face de deux possibilités:

"... En premier lieu, il pouvait essayer de renforcer le contrôle britannique en Inde en augmentant le personnel des services du secrétariat d'Etat et en renforçant considérablement les troupes britanniques, afin d'être en état de maintenir notre responsabilité administrative" ... (Remarquez que c'est du même terme inoffensif que se sert aujourd'hui M. Ormsby-Gore pour décrire le joug colonial britannique.) "aussi longtemps que nécessaire, en attendant un accord entre les communautés hindoues. Une telle politique aurait eu pour résultat une décision bien déterminée de rester en

Inde pendant au moins 15 ou 20 ans ... La seconde solution était d'admettre que la première solution n'était pas possible ... Une chose était évidemment impossible, c'était de décider d'y maintenir notre responsabilité pour une période indéfinie, lorsque nous n'avions pas la force pour le faire."

53. Donc, d'après les déclarations de sir Stafford Cripps, le Royaume-Uni s'est vu obligé de reconnaître l'indépendance à l'Inde parce qu'il ne possédait pas la force nécessaire pour pouvoir s'y maintenir.

54. Prenant la parole au nom de l'opposition, sir Winston Churchill a déclaré:

"Nous nous dissocions de la politique indienne du gouvernement et rejetons toute responsabilité pour les conséquences qui vont assombrir et couvrir de sang les prochaines années."

55. Voilà ce que disait sir Winston Churchill en 1947, tandis que M. Ormsby-Gore cherche à nous représenter la politique britannique de cette époque comme une politique visant à amener la libération des peuples coloniaux.

56. Plus loin, sir Winston Churchill soulignait que, si le Royaume-Uni ne possédait pas "la force militaire et la volonté nécessaires pour régler ses affaires en Inde d'une manière judicieuse ..." — et cette manière judicieuse, d'après lui, consistait en la continuation du joug colonial en Inde et en l'instauration d'un gouvernement qui devait suivre les injonctions de la politique britannique — il ne devrait pas au moins finir "par un sabotage prématuré et précipité", en augmentant ainsi "les maux" et les malheurs, comme M. Churchill appelle l'accession à l'indépendance de l'Inde et des autres colonies britanniques qui se libérèrent par la suite, amenant ainsi l'écroulement de l'Empire britannique.

57. Le fait est, par conséquent, que l'Inde a obtenu son indépendance, non pas parce que les colonisateurs la lui ont accordée de bon gré, mais parce que les colonisateurs ne possédaient pas la force militaire nécessaire pour maintenir, dans ce pays, leur joug colonial.

58. Mais l'Inde était un grand pays. Dans d'autres colonies, il a été possible aux colonialistes anglais de disposer de forces suffisantes pour différer l'indépendance de ces pays pendant des années et des années et pour y maintenir l'ordre colonial par des répressions et des massacres. L'exemple du Kenya, pour n'en citer qu'un, est encore frais dans la mémoire de tous.

59. S'efforçant de trouver une argumentation pour différer la libération de certains pays et leur accession à l'indépendance immédiate, le représentant du Royaume-Uni a essayé de nous convaincre que cela a été fait uniquement par souci de donner "aux populations de ces pays l'indépendance dans la forme qui leur convient le mieux, et non point selon certains dogmes idéologiques qui leur seraient imposés de l'extérieur" [925ème séance, par. 50].

60. Il est vraiment très surprenant d'entendre une telle considération dans la bouche du représentant du Royaume-Uni, tout au moins si on a eu la possibilité de suivre le développement des luttes des peuples coloniaux pour leur indépendance.

61. En effet, on se souvient qu'il y a à peine sept ans aujourd'hui, le parti populaire progressiste de la

Guyane britannique avait remporté une victoire éclatante aux élections et avait, par cela même, choisi la forme de gouvernement "qui lui convenait le mieux". Malheureusement, cette forme de gouvernement ne convenait pas aux colonialistes britanniques. Le Gouvernement du Royaume-Uni envoya ses croiseurs, suspendit la Constitution et annula les élections. Parlant à la Chambre des communes, le 22 octobre 1953, le Secrétaire d'Etat aux colonies de l'époque, M. Oliver Lyttelton, tint le propos suivant: "Le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas prêt à tolérer l'établissement d'Etats communistes dans le Commonwealth britannique." Comme vous le voyez, il y a là un langage bien différent de celui de M. Ormsby-Gore. M. Lyttelton provoquait le commentaire suivant de la part de M. Bevan, orateur travailliste, qui, se prononçant sur cette question, a défini la position du Gouvernement britannique sur le droit des peuples d'avoir le gouvernement qui leur plaît, comme suit: "Vous êtes libres d'avoir n'importe quel gouvernement qui vous plaise, pourvu que ce soit le type de gouvernement qui nous plaise à nous autres." Certainement, il s'agissait d'un gouvernement qui plaisait au Gouvernement britannique.

62. L'exemple de la Guyane britannique est intéressant et instructif sur la manière dont les colonialistes conçoivent qu'ils peuvent arranger leurs affaires dans leurs anciennes colonies. Pour eux, l'établissement d'un régime indépendant et populaire serait un "mauvais" exemple, qui aurait pu avoir un effet et une influence fâcheux sur les populations des territoires adjacents.

63. Le New York Herald Tribune a été particulièrement franc sous ce rapport, lorsque, le 9 octobre 1953, il mentionnait que l'affaire de la Guyane britannique était d'une importance vitale pour les Etats-Unis, non pas en raison des événements internes dans cette colonie, mais en raison de sa situation stratégique, étant donné que le Venezuela (qui se trouve tout près) est le synonyme de deux produits très importants pour l'économie des Etats-Unis: le pétrole et le minerai de fer.

64. Voilà donc pourquoi il a été mis fin, au moyen d'un grand déploiement de forces, au régime populaire à la tête duquel se trouvait M. Jagan, en Guyane.

65. Toute l'histoire des méfaits du colonialisme est là pour nous convaincre qu'il est impossible de croire à la bonne foi et à la bonne volonté des colonialistes. C'est une raison de plus qui fait que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/4502 et Corr.1], proposée par l'Union soviétique, revêt à l'heure actuelle une importance capitale.

66. Les efforts pour différer l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sont accomplis par les colonialistes afin de chercher des moyens nouveaux et des formes nouvelles pour préserver leur domination économique et politique sur ces pays. Mais les préoccupations des milieux colonialistes dirigées contre les peuples opprimés de leurs colonies doivent nous inciter encore davantage à prendre une décision qui permettra à ces peuples d'accéder à l'indépendance immédiatement, de décider eux-mêmes de l'organisation qu'ils entendent adopter en ce qui concerne leur système de gouvernement. Le moment est venu de dire aux peuples coloniaux

que, fidèles aux principes de la Charte, les Nations Unies leur accordent tout leur appui dans leur juste lutte contre le système le plus monstrueux que l'humanité ait connu: le joug colonial.

M. Boland (Irlande) reprend la présidence.

67. M. ALVAREZ RESTREPO (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Il y a quelques semaines, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique a, de cette même tribune, qualifié la Colombie de pays colonialiste, simplement parce que ma délégation estimait que le point que nous traitons en ce moment eût été mieux examiné dans une atmosphère de plus grande tranquillité et de plus grand calme, devant la Première Commission, qu'en séance plénière de l'Assemblée générale. Cette salle, en effet, de par ses dimensions mêmes, nous incite à discuter avec vivacité et à nous exprimer avec véhémence dans un débat qui devrait se limiter à une étude sereine des faits. Toutes les paroles qui y ont été prononcées sont plutôt des paroles de propagande, destinées au monde extérieur, alors qu'il s'agit au contraire de faire appel à l'entendement des représentants des différentes nations et d'éclairer leur jugement.

68. Il nous serait impossible d'intervenir dans ce débat sans déclarer au préalable que notre pays est attaché avec ferveur à l'idée de la libre détermination, qu'à aucun moment de son histoire il ne s'est allié à des mouvements tendant à supprimer ou à limiter cette liberté dans d'autres pays. Bien au contraire: lorsque la Colombie, il y a 150 ans, a commencé sa vie de nation autonome, à une époque où elle n'avait pas encore assuré définitivement sa propre indépendance, elle n'a pas hésité à envoyer ses armées dans les pays voisins — au Venezuela, en Equateur, en Bolivie, au Pérou — pour les aider dans les combats qu'ils soutenaient alors pour leur émancipation et leur libération du pouvoir métropolitain.

69. Ce fut là une magnifique épopée au cours de laquelle les forces armées de cinq pays participèrent à la lutte qui avait trouvé en Simon Bolívar leur inspirateur et leur chef, le grand capitaine dont les entreprises légendaires remplissent l'histoire de l'Amérique. Le sang des Colombiens a coulé sur le continent sud-américain, de Caracas à La Paz, dans un effort gigantesque qui dépassait les possibilités de la Colombie d'alors. Nous n'étions animés que d'un seul désir, celui de coopérer avec les anciennes colonies espagnoles pour qu'elles puissent obtenir leur autonomie complète en tant que nations indépendantes. Nous avons donc des références exceptionnelles en tant que pays anticolonialiste et cela nous donne le droit d'intervenir dans ce débat, en toute connaissance de cause. Nous signalons en passant que, s'il est vrai que nos armées ont contribué à la libération de cinq autres nations, il n'en est pas moins exact que, une fois la victoire acquise, ces mêmes armées furent dissoutes et ces rudes compagnons regagnèrent calmement leurs foyers, ou bien encore se fixèrent dans le pays qu'ils avaient contribué à libérer, y construisirent leur maison, y vécurent en paix comme de simples citoyens, se consacrant au travail et à la mise en valeur des terres désormais libérées.

70. Quelle différence d'attitude, si on la compare à celle d'autres qui, au milieu du XX^{ème} siècle, envoient leurs armées non pas pour aider d'autres

nations à se libérer, mais pour collaborer avec d'autres gouvernements qui étouffent dans le sang la volonté souveraine des populations.

71. Cette question du colonialisme est aussi vieille que le monde. Rome, la Grèce, Carthage étaient en leur temps des colonies, comme le furent jadis la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne. L'histoire universelle est le récit des peuples qui, au cours des âges, subirent des transformations pour atteindre un jour la plénitude de leur personnalité politique.

72. Avec l'écoulement du temps, de nouvelles formes de vie viennent se substituer à d'autres qui s'expliquaient alors et avaient leur raison d'être. Les institutions juridiques elles-mêmes ne cessent de se modifier au fil des ans. Le dogme de la souveraineté nationale, si cher aux auteurs du droit international du XIX^{ème} siècle, a fait place à une nouvelle forme d'association superétatique, supranationale, qui est le fondement de l'Organisation des Nations Unies.

73. Nous fûmes une colonie, nous aussi, et, au début de notre indépendance, nos populations manifestèrent ouvertement leur esprit de révolte et usèrent de ce même ton amer de doléance que nous font entendre, à l'heure actuelle et avec juste raison, les Etats qui viennent de conquérir à leur tour leur indépendance et qui, de ce fait, ont pu devenir Membres de notre organisation après avoir vécu, pendant des générations, sous la férule d'une puissance étrangère. Nous avons été une colonie, mais cela ne nous a pas empêchés, une fois indépendants, de conserver pour l'Espagne toute notre profonde sympathie. Ce pays a gouverné le nôtre pendant la période de notre formation; nous avons reçu de lui une langue, une religion, une structure juridique et un vaste héritage culturel, quatre éléments qui ont été les piliers sur lesquels nous avons construit notre société actuelle.

74. Ce n'est pas l'ensemble de l'œuvre du colonialisme qui est pernicieux et nocif, comme se sont efforcés de le faire croire certains représentants mus par un souci politique plutôt que par le désir de comprendre les leçons de l'histoire. Dans le processus de formation des nouvelles nationalités, il y a, de la part de ceux qui ont gouverné et dominé ces pays au cours des ans, un apport culturel qui demeure infiniment précieux pour leur vie future; nous avons pu, à ce propos, entendre les déclarations sages et raisonnables prononcées à cette même tribune par les Ministres des affaires étrangères du Cameroun et de la Nigéria, dont nous avons pu admirer la remarquable formation culturelle.

75. Parlant du colonialisme, il serait peut-être opportun, à ce stade de mon discours, d'apporter quelque clarté sur ce que certains orateurs, traitant du problème colonial, ont tenté d'insinuer en des termes vagues, mais qui n'en sont pas moins fallacieux, à savoir, que l'Amérique latine ferait partie des zones contrôlées par le système colonialiste.

76. Certes, sur notre continent, quelques secteurs se trouvent encore placés sous la domination de pays européens et nous souhaitons tous que ces territoires jouissent bientôt d'une indépendance complète; mais il n'en est pas moins vrai que les pays d'Amérique latine représentés ici ne sont les colonies de personne. Chacun de ces pays possède ses limites géographiques et politiques bien définies. En Amérique latine des pays souverains se sont constitués, ayant

chacun sa propre originalité, ayant chacun une culture, une histoire et des traits qui nous interdisent de les confondre. Si quelque chose pouvait nous distinguer, en tant que membres d'une seule et même famille, ce serait le soin jaloux avec lequel nous agissons habituellement pour éviter tout ce qui pourrait nuire à notre autonomie, à notre souveraineté. Qu'il s'agisse du plus petit ou du plus grand des pays d'Amérique latine, du Brésil ou du Costa Rica, chacun des 20 Etats possède sa propre personnalité, ses caractéristiques particulières, une fierté impérissable de son autonomie, même dans les circonstances les plus difficiles de sa vie de nation. En cela, nous sommes un peu les héritiers de la péninsule Ibérique, de l'Espagne et du Portugal, pays où le culte de sa propre personnalité se confond avec les notions d'honneur et de respect qui possèdent une telle valeur dans notre langue. Nous ne sommes les sujets de personne. Politiquement, nous évoluons dans le camp de la démocratie occidentale, cette démocratie qui a réuni les nations libres du monde pour former une seule et même phalange et lutter contre les régimes totalitaires. Nous choisissons nos représentants et nos gouvernants au moyen de consultations populaires, dans lesquelles chaque citoyen a l'occasion d'exprimer l'opinion que lui dicte sa conscience. Nous sommes maîtres de notre destin et nous adaptons ce destin aux nécessités nationales. Que certaines délégations, ici à l'ONU, cessent leurs tentatives d'insinuer que nous serions des colonies, alors que les nations de l'Amérique latine sont des nations autonomes et souveraines qui, il y a déjà longtemps, ont acquis leur indépendance grâce au sacrifice de leurs héros.

77. On semble confondre, de façon à la fois malveillante et délibérée, les expressions "sous-développement" et "colonialisme"; en fait, ces deux notions n'ont rien de commun. Il est vrai, pour ce qui nous concerne, que nous sommes des pays insuffisamment développés, c'est-à-dire des pays possédant un taux de natalité élevé, mais où le revenu par tête d'habitant est faible et le pourcentage d'analphabètes élevé. Nous connaissons, c'est également vrai, des difficultés très sérieuses en matière sanitaire et au point de vue de l'enseignement. Notre commerce extérieur est, presque partout, tributaire de l'exportation de matières premières. Ce sont là, d'après les spécialistes, les caractéristiques mêmes de pays insuffisamment développés. Mais le retard économique ne saurait être confondu avec la perte de la dignité nationale ou de l'autonomie en matière politique et sociale. Pour reprendre une image bien connue, nous pourrions dire, comme le faisaient en Espagne les grands nobles qui avaient perdu leur fortune: "Nous sommes des gentilshommes pauvres, mais nous sommes des gentilshommes."

78. Ce débat sur le colonialisme, comme l'ont dit certains de ses promoteurs, a pour but d'assurer à tous les peuples une existence indépendante et de faire disparaître un phénomène honteux de notre époque contemporaine. En ce qui nous concerne, cette déclaration, dans son sens littéral, ne présente pas de difficultés. Nos traditions juridiques nous incitent au contraire à être les alliés naturels de tous ceux qui parlent de liberté, mais de liberté pleine et entière partout, sous toutes les latitudes et sous tous les régimes. Nous ne croyons pas que le colonialisme seul puisse être critiqué en tant que système de contrainte, de domination, de contrôle et de servitude. La grande question qu'il nous reste à débattre

ici est celle de la liberté dans toutes ses manifestations: la liberté de penser, la liberté de prier, d'enseigner, d'écrire, de parler, de diffuser, de critiquer, de protester chaque fois que cela est nécessaire pour sauvegarder la dignité de l'homme.

79. Le président Sekou Touré, au nom de la République de Guinée, déclarait lors de son intervention du 13 octobre 1960:

"Nous savons qu'il y a des problèmes à propos desquels chacun peut se permettre, avec son tempérament particulier, d'élever le ton comme il le veut; mais il y a aussi d'autres problèmes qui ne peuvent être considérés comme des problèmes personnels, encore moins comme des problèmes liés à l'existence de tel système ou de tel bloc, mais exclusivement comme constituant la base d'une vie de dignité pour tout être humain, quel que puisse être par ailleurs le régime politique et économique qu'il puisse choisir ou quelles que soient sa religion, sa couleur ou sa nationalité." [903ème séance, par. 4.]

Et le président Sekou Touré ajoutait:

"Nous pouvons affirmer sans nous tromper que le problème de la liberté est le premier problème du monde et qu'on ne peut trouver aucun peuple, aucun individu conscient qui puisse considérer que la liberté est divisible ou qui puisse imaginer qu'elle est l'attribut d'un peuple, d'une race ou d'une religion." [903ème séance, par. 5.]

80. En écoutant les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune pour nous présenter le colonialisme comme un système qui enlève la liberté à des milliers, des millions d'humains, il nous semblait entendre que c'est là le problème, et le seul, qui se pose pour la liberté dans le monde. Tous les verbes qui expriment l'asservissement d'un peuple à un autre ont été utilisés pour nous décrire les horreurs réelles du colonialisme: il subjugué, il enchaîne, il opprime, il contrôle, il humilie, il foule aux pieds la dignité de bien des nations qui devraient être libres. Dans un impressionnant défilé, on nous dresse le tableau de l'esclavage et de la servitude, mais on n'a voulu montré sur ce tableau qu'un aspect de la situation, comme si le problème de la liberté humaine n'était lié qu'au seul colonialisme.

81. Ce qui est vrai, c'est que ce colonialisme politique, pour le plus grand bien de l'humanité, se dirige à grands pas vers sa fin, une fin définitive, et ce grâce à la politique intelligente et prévoyante des anciennes puissances coloniales, ou encore par la force même des choses. Ce qui est vrai, c'est qu'une autre forme de colonialisme a surgi qui cherche à remplacer la première. Mais il ne s'agit plus ici du colonialisme qui exerce un contrôle sur le sol, les récoltes, les rivières et les montagnes, la vie sociale et le régime politique, l'hygiène et l'enseignement, c'est-à-dire sur toutes les activités extérieures des individus, mais bien d'un colonialisme qui surveille les consciences, abolit toutes les libertés et brise brutalement la vie spirituelle de l'homme.

82. Il reste, c'est certain, de lamentables vestiges du colonialisme et des millions d'hommes attendent encore d'en être libérés. Il existe encore de par le monde des restes de ce système qui contrôlait tant de peuples, tant de régions du monde, récemment encore; nous avons entendu ici le représentant du

Royaume-Uni [925ème séance] nous expliquer de façon précise comment son pays se préparait à accorder l'autonomie complète aux territoires qui ne sont pas encore indépendants.

83. Mais ce que nous n'avons pas entendu, c'est la voix de ceux qui tiennent sous leur joug, non plus des pays en voie de développement, mais des nations qui sont les héritières d'une vieille culture et les dépositaires des plus nobles traditions, et qui sont obligées de vivre sous un régime de terreur et réduites au silence. Aussi pourrait-on dire que d'un côté le colonialisme qui contrôlait les biens matériels et les richesses est en train de disparaître progressivement de vastes régions du globe, alors qu'ailleurs, dans d'autres régions de ce même monde, se dresse, dur et implacable, ce que l'on pourrait appeler le colonialisme des âmes, un colonialisme qui non seulement contrôle dans ses mains de fer l'activité économique des pays qu'il domine, mais qui pousse encore beaucoup plus loin son action, en s'opposant à la libre expression des idées et en brisant d'un seul coup le code des libertés proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que les Nations Unies ont approuvée.

84. C'est pourquoi le président Sekou Touré avait raison de dire que le problème de la liberté était le problème capital qui se posait au monde. C'est ce problème essentiel pour le monde que nous tentons de résoudre en approuvant le projet de résolution qui nous est présenté ici [A/L.323 et Add.1 et 2]. Mais ce problème ne saurait être divisé arbitrairement sans porter atteinte à la vérité historique. Comme nous l'a dit en effet le président Sekou Touré: "Le problème de la liberté ne peut être considéré que comme le fondement d'une vie de dignité pour tous les hommes."

85. Telle est la position de ma délégation, la position d'un pays qui, tout au long de son histoire, a connu cette richesse incomparable qu'est la liberté. Mon pays sera toujours aux côtés de ceux qui s'efforceront de préserver et de défendre ce don inestimable pour l'homme et pour l'humanité.

86. Plusieurs orateurs ont, le plus souvent, tenté de faire la lumière, toute la lumière; de pointer un doigt accusateur dans une seule direction, c'est-à-dire contre le colonialisme. Ils analysent ce phénomène comme un mal monstrueux, ce qu'il a réellement été, puisqu'il a signifié la perte du libre choix pour des pays qui avaient le droit de vivre sous un régime qui leur fût propre, qui avaient le droit de vivre des produits de leurs propres richesses. Nous pensons cependant que c'est là adopter une attitude unilatérale et faire preuve de parti pris. Le problème de la liberté est un et indivisible et il est arbitraire de se plaindre d'une oppression qui n'existerait que sous un seul régime et uniquement dans certains endroits du globe, alors que la liberté de l'homme a complètement disparu dans d'autres parties du monde. Un orateur nous a même dit hier: "Nous ne voulons pas que l'on parle de tout ce qui est étranger au débat", comme si l'on voulait ainsi nous inviter à nous taire en présence de faits qui ont une importance pour le moins égale à celle du colonialisme, puisqu'ils traitent de phénomènes identiques du point de vue social et du point de vue humain. Ce qui est dit dans le premier considérant du projet de résolution des puissances africano-asiatiques, à savoir: "proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme,

dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites," et "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", c'est exactement ce à quoi sont résolus tous les pays rassemblés à l'ONU.

87. Ce sont là les principes tutélaires de notre organisation; ce sont eux qui donnent à l'Organisation toute sa valeur aux yeux des nouveaux pays libres; ils sont le fruit de l'expérience que l'humanité a accumulée au cours des siècles. Nous sommes prêts à appuyer le projet de résolution que nous présentent 30 puissances, avec de courtes modifications qui nous paraissent essentielles, car nous sommes convaincus que tout pas accompli vers l'octroi de la liberté à de nouveaux pays est un pas que l'on fait pour le bien-être de l'humanité tout entière. C'est par conséquent avec joie que nous assistons à l'indépendance que viennent de connaître de nombreux pays, qui pourront ainsi consacrer toutes leurs ressources, toutes leurs richesses intellectuelles et morales à l'amélioration des niveaux de vie de leurs populations et à l'accroissement de leurs propres richesses. Ces pays voient heureusement s'ouvrir largement devant eux le chemin de la coopération internationale et de l'assistance si précieuse des Nations Unies.

88. Lorsque, grâce à leurs efforts, les pays de l'Amérique latine se sont libérés, ils se sont trouvés devant des problèmes très graves. Ils ont dû lutter seuls, isolés, sans aucune ressource économique, sans préparation technique, sans personne pour leur offrir une aide généreuse dans les premiers jours de leur autonomie. Nous pourrions dire que, libres, ils sont entrés dans la vie internationale comme des enfants qui titubent à leurs premiers pas. C'est ainsi que nous avons tous poursuivi notre chemin pendant un siècle, sans savoir exactement si nous avions pris la bonne direction pour atteindre des objectifs plus élevés sur le plan économique. Nous faisons l'expérience de régimes politiques qui ne parvenaient pas à s'implanter: en effet, les hommes rudes qui avaient lutté pendant 20 ans se soumettaient difficilement aux rigueurs de la loi. Cette tentative d'organisation s'est poursuivie pendant de longues années de troubles et d'hésitations, et a exigé la dépense d'immenses sommes d'énergie.

89. Les pays qui, aujourd'hui, arrivent à leur majorité ont la chance, eux, de trouver dans le monde une atmosphère de coopération illimitée, qu'animent et dirigent les Nations Unies. Le problème du sous-développement et les formules proposées pour le combattre constituent l'essentiel des travaux des économistes contemporains.

90. Des centaines d'ouvrages ont été écrits depuis 10 ans, et consacrés à l'étude approfondie des questions ayant trait à l'organisation économique des États, à l'utilisation de leurs richesses naturelles, à leur organisation intérieure, à leur commerce extérieur, à l'hygiène et à l'enseignement.

91. Nous, pays de l'Amérique latine, avons dû souffrir pendant un siècle d'une succession d'hésitations et de doutes, d'expériences ratées, d'erreurs très graves. Nous seuls pouvons donc savoir combien, pour ces pays qui ont atteint maintenant leur majorité, leur tâche est facilitée pour entreprendre leur marche vers le progrès. Leur liberté, bien

dirigée, peut nous servir à tous. Leurs progrès matériels seront des éléments essentiels à l'équilibre du monde. Leurs activités intellectuelles peuvent contribuer largement à l'analyse des problèmes futurs. Que le sort fasse que chacun de ces pays sache défendre son autonomie et conserver avec fierté sa propre personnalité, sans tomber dans le piège que lui tendent ceux qui, tout en faisant miroiter une amitié idyllique, préparent en fait les chaînes qui, plus tard, leur interdiront de disposer librement d'eux-mêmes.

92. Nous voterons pour le projet de résolution sur le colonialisme en adoptant non pas un esprit de reproche — ce que font certains ici — mais, bien au contraire, dans la noble intention de faire un pas de plus sur le chemin menant à la liberté de l'homme. En effet, ce sera véritablement un beau jour que celui où les hommes de tous les pays de la terre, sous toutes les latitudes, les hommes de l'Est, de l'Ouest, du Nord, du Sud et du Centre pourront vivre réellement et effectivement sous la protection des libertés essentielles qui ont été inscrites dans la Charte des Nations Unies.

93. M. SLIM (Tunisie): Certains historiens ont pris l'habitude de donner un qualificatif aux siècles et époques de la vie de l'humanité. C'est ainsi que le XVème siècle a été celui des grandes découvertes, le XVIIIème et le XIXème, ainsi que le début du XXème, ceux de la grande aventure coloniale, qui a abouti à l'asservissement de la majeure partie des peuples d'Afrique et d'Asie. L'année 1960 a été qualifiée d'année de l'Afrique. Elle l'est effectivement puisque nous avons eu la grande satisfaction de recevoir dans cette enceinte 16 nouveaux Etats africains.

94. Puisque c'est une tradition que de marquer les époques par les grands événements, ce sera la gloire de la seconde moitié du XXème siècle que d'être appelée l'époque de la libération des peuples. Car, qu'on le veuille ou non, par la force ou par la persuasion, avec le consentement des pays colonisateurs ou contre leur gré, il n'y aura plus, sous peu, de peuples asservis. L'ère de la domination coloniale, de l'asservissement de l'homme par l'homme, du code de l'indigénat et autres lois sur le travail forcé dans les colonies, est bien révolue. Partout dans le monde, le colonialisme, malgré ses puissants moyens, recule devant la marche irrésistible des hommes vers la liberté et l'indépendance. Ce n'est, certes, ni l'entêtement de la France à continuer, depuis six ans, une guerre stupide et sans espoir en Algérie, ni celui du Portugal dans sa négation de l'évidence et son attachement à des fictions absurdes, ni, à plus forte raison, celui de l'Afrique du Sud à se confiner, malgré la réprobation universelle, dans un racisme inhumain érigé en dogme de politique étatique, qui arrêteront le cours irréversible de l'histoire.

95. Les convulsions que de tels entêtements provoquent inévitablement retarderont peut-être, ici ou là, l'accession des peuples à leur liberté, mais au prix de quels sacrifices inutiles et de quels dommages pour l'amitié, l'entente et la coopération nécessaire entre les peuples!

96. L'indépendance des pays colonisés se fera avec l'accord des pays colonisateurs ou contre leur gré, mais elle se fera quand même, car aucune force au monde n'est en mesure d'arrêter la marche irrésistible de l'histoire.

97. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est préoccupée de la situation des territoires et des peuples dépendants, ainsi que de ceux qui étaient placés sous la tutelle internationale. Par les importants débats qu'elle a eus à leur sujet, notamment au cours des travaux de la Quatrième Commission et de ceux du Conseil de tutelle, par les nombreuses recommandations qu'elle a prises, notre organisation a, certes, contribué considérablement à la libération par des voies pacifiques de peuples colonisés.

98. Néanmoins, une telle contribution n'était pas suffisante. D'un côté, l'impatience des peuples colonisés se fait de plus en plus pressante; de l'autre, la réticence des pays colonisateurs, la mauvaise volonté dont ils font preuve créent des difficultés qui ralentissent la reprise par les peuples qu'ils dominent de leur souveraineté et de leur indépendance.

99. Ce déphasage entre les deux mouvements a engendré, à maintes reprises, des heurts, des conflits sanglants mettant en danger l'amitié entre les peuples autant que la paix et la sécurité internationales. Il est donc éminemment important que notre organisation essaie d'établir des principes de base qui, en clarifiant dans ce domaine ceux de la Charte ou de la Déclaration universelle des droits de l'homme, définissent la voie à prendre et la dégagent de tout obstacle.

100. Pour le renforcement de l'autorité et de l'efficacité de notre institution, autant que dans l'intérêt de l'amitié, de la concorde et de la paix, l'indépendance des peuples dominés gagne à se faire dans le cadre des Nations Unies et avec leur assistance.

101. Il appartenait donc à cette quinzième session de l'Assemblée générale d'ouvrir un large débat à ce sujet et de le voir clore par une résolution qui marquera une date dans l'histoire de l'ONU.

102. De l'avis de la délégation tunisienne, ce que nous avons à préparer en conclusion de nos présents débats, ce n'est pas seulement une proclamation fixant les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principes qui sont déjà inscrits dans la Charte. Il s'agit surtout de réaffirmer ces principes et de les renforcer à la lumière des difficultés soulevées par les pays colonisateurs pour retarder la libération des peuples dont ils ont la charge.

103. Il revient, certes, à notre session de donner une impulsion vigoureuse et une direction générale et nette aux moyens qu'il importe de mettre en œuvre pour que les peuples qui sont encore sous la domination coloniale puissent atteindre leur but qui est aussi celui de notre institution, c'est-à-dire l'indépendance pour tous.

104. Il s'agit pour nous, essentiellement, d'éviter ce qui s'est passé hier au Viet-Nam, ce qui se passe aujourd'hui en Algérie et, enfin, ce qui est arrivé dernièrement au Congo.

105. Je m'explique. Devant la poussée irrésistible de ces pays pour leur indépendance, les réactions de deux puissances que l'on peut citer comme exemple du colonialisme le plus récalcitrant — la France et la Belgique — ont été, soit l'entêtement à maintenir la domination par les armes, soit l'acceptation de l'indépendance, mais suivie bientôt de manœuvres

absurdes pour diviser la nation libérée et tenter par le biais un retour vers la domination.

106. Ainsi, au Viet-Nam, après sept années d'une guerre atroce, qui a fait des dizaines de milliers de victimes, la France a dû se rendre à l'évidence et quitter le pays, laissant derrière elle non seulement des ruines, mais aussi un peuple divisé en deux Etats, un aliment de plus à la guerre froide.

107. Malheureusement, la leçon du Viet-Nam n'a pas servi aux colonialistes français. Ces derniers, qui n'ont rien appris ni rien oublié, commettent encore en Algérie, depuis six ans, les mêmes erreurs qui ont été si néfastes au Viet-Nam, tant pour la France que pour son ancienne colonie et l'humanité entière.

108. Au Congo, la Belgique a montré au monde qu'elle faisait preuve de libéralisme en acceptant de proclamer l'indépendance de ce pays. Mais, en provoquant la sécession au Katanga et au Kasai et en se livrant à des manœuvres tendant à maintenir sa domination sous une autre forme, elle a plongé le Congo dans le drame que nous connaissons et qui constitue aujourd'hui l'une de nos plus sérieuses préoccupations.

109. Dans les deux cas, le résultat a été un triste et lourd bilan de ruines, de malheurs ou de deuils. Dans les deux cas, il ne pouvait y avoir aucun espoir pour les colonialistes de garder leurs privilèges. Au contraire, le fossé devait, par la force des choses, s'élargir malheureusement chaque jour davantage, et les chances pour une compréhension, un rapprochement et une coopération s'amenuiser de jour en jour.

110. Le résultat aurait-il été le même si les pays colonisateurs avaient accepté l'inévitable par une adhésion spontanée — et, sinon spontanée, du moins raisonnée — aux mouvements de la libération? Sérieusement, je ne le pense pas. Le Viet-Nam, qui, en 1947, avait adhéré à l'Union française, serait peut-être aujourd'hui un Etat unifié, indépendant et souverain, lié à la France par des liens d'amitié et de fructueuse coopération. L'Algérie aussi le serait, si on l'avait voulu et si on avait voulu éviter la continuation de la guerre.

111. Quant au Congo, il n'aurait pas été le théâtre de ce malheureux exode des Belges ni de la terrible crise qu'il traverse aujourd'hui.

112. Nous estimons qu'il est temps maintenant que les Nations Unies prennent leurs responsabilités et qu'elles mettent résolument fin à la tragédie des peuples colonisés. Le pays que j'ai l'honneur de représenter a été l'un des premiers, parmi ceux qu'un destin injuste a placés sous la domination d'un autre, à engager la lutte pour l'honneur, la dignité et la liberté. Pendant trois quarts de siècle — et, notamment, au cours des 30 dernières années — il a mené une lutte implacable contre l'occupant. La Tunisie l'a fait à une époque où l'on pouvait qualifier sa lutte de combat du pot de terre contre le pot de fer, c'est-à-dire au temps où la conscience mondiale n'était pas aussi sensible qu'en ce moment à l'héroïque combat des peuples pour la dignité, la liberté et l'indépendance. Usant de la persuasion, de la force ou de l'appel aux valeurs humaines et à la solidarité des hommes, mon pays a persévéré dans la voie de l'honneur jusqu'à la victoire. Sous la conduite du président Bourguiba, il a toujours préconisé la négociation pour la solution des problèmes de colonisation,

sans toutefois refuser l'épreuve de force quand il s'y est trouvé malheureusement acculé par la mauvaise volonté des colonisateurs.

113. Et le jour où, après s'être engagé par désespoir de cause dans une lutte armée longue et douloureuse, qui a nécessité de la patience, de la persévérance, de lourds sacrifices et, certainement, du courage, il a accédé à l'indépendance, il s'est fixé comme idéal et comme devoir sacré de mettre tous ses moyens au service des peuples en lutte pour leur liberté. C'est ainsi que le 1er juin 1955, alors que la Tunisie avait à peine accédé à l'autonomie interne, alors que tout pouvait être remis en cause, puisque la France détenait encore en Tunisie des positions militaires et des moyens puissants d'action, mon pays n'a pas hésité, à cette heure-là, à se ranger aux côtés de l'Algérie en lutte pour la liberté. J'aurais à m'étendre amplement sur ce problème lorsque la question d'Algérie viendra bientôt en discussion devant la Première Commission. Je me contente seulement ici de simples allusions nécessaires, à mon avis, au débat actuel.

114. Au moment où il quittait le sol français pour son retour triomphal dans sa patrie, le 1er juin 1956, le président Bourguiba disait qu'il souhaitait de tout cœur voir l'expérience tunisienne s'élargir pour que cesse la guerre en Algérie, comme elle avait cessé en Tunisie, par un règlement qui laisse à la coopération des chances de se maintenir et de meilleures bases de continuité.

115. Quelques mois après, la Tunisie a accédé, en effet, à son indépendance, et, depuis, elle a consacré tous ses efforts, toutes ses possibilités à hâter la fin de la guerre. Au cours des six dernières années, le président Bourguiba n'a ménagé aucun effort pour tenter de concilier les deux parties et de les amener à la négociation. Malheureusement, nos efforts n'ont pas rencontré le succès qu'ils méritent.

116. Cependant, malgré le grand souci que lui donne la poursuite de la guerre d'Algérie qui, parfois, déborde sur ses frontières, la Tunisie ne s'est jamais désintéressée du sort des autres pays colonisés, notamment de ceux de notre propre continent, l'Afrique.

117. Dans toutes les conférences africaines, celles d'Accra, de Monrovia, d'Addis-Abéba et, dernièrement, de Léopoldville, la Tunisie a uni sa voix à celle des autres pays indépendants d'Afrique pour proclamer la déchéance du colonialisme et essayer de trouver les moyens les mieux appropriés pour alléger le fardeau de la croix que portent nos frères moins favorisés que nous.

118. Le 2 mars 1959, lors du congrès du Néo-Destour qui s'était tenu à Sousse, le président Bourguiba — il y a plus d'un an et demi — a lancé un appel vibrant aux pays colonisateurs, leur demandant de faire preuve de réalisme. Je me permets de citer un bref extrait de cet exposé. Le président Bourguiba disait:

"L'instabilité qui règne dans le monde est née de l'antagonisme entre deux blocs, l'occidental et l'oriental, et du désir de chacun d'eux d'attirer à soi le plus grand nombre des peuples d'Asie et d'Afrique.

"D'autre part, disait-il, nous constatons que la roue de l'histoire tourne inexorablement dans le sens de la libération des peuples et non de la colonisation. Chaque jour augmente le nombre des peuples émancipés. L'avenir est sans nul doute à la liberté des

peuples. Le colonialisme est bien condamné: la France peut s'obstiner encore un ou deux ans, elle n'empêchera pas l'indépendance de l'Algérie.

"De même, la Grande-Bretagne ne saurait empêcher celle du Kenya, du Nyassaland, de la Rhodésie et de la Somalie.

"C'est un calcul stérile que de vouloir retarder coûte que coûte ces échéances.

"La mauvaise grâce et les atermoiements ne sauraient arrêter la roue de l'histoire qui écrase ceux qui se mettent en travers de son chemin.

"Pourquoi les puissances occidentales, disait-il encore, n'envisagent-elles pas un retour à la sagesse?

"Au lieu de laisser se poursuivre cette grande bataille où la liberté se dresse contre la tyrannie d'une façon désordonnée, improvisée, au lieu de laisser aller les choses au hasard des circonstances et de s'en remettre à la seule inspiration des événements, que le bon sens reprenne le dessus, que l'on se rende à certaines vérités! Je crois qu'il est encore temps, poursuivait-il, pour les nations qui accordent un prix à la liberté et à la dignité, de redresser le courant.

"Ces nations peuvent se réunir autour d'une table, examiner et résoudre à tête reposée le problème de la décolonisation et tous les problèmes qui en découlent.

"Il s'agira de faire sortir l'humanité de l'ère coloniale pour l'engager dans celle de la coopération. C'est à froid que l'opération doit se réaliser. On pourra, continuait-il, fixer des étapes raisonnables, sauvegarder les chances d'une coopération fructueuse, d'une amitié durable. On doit pouvoir le faire. Il ne faut pas que des pays colonisés arrachent leur indépendance dans l'effusion de sang, au risque de sombrer peut-être dans l'anarchie que pourra exploiter le camp adverse pour déchaîner les rancunes, propager son idéologie et préparer sa domination."

Le président Bourguiba continuait, le 2 mars 1959:

"J'imagine aisément une grande conférence qui réunirait tous les pays qui ont encore des colonies ou des pays semi-coloniaux.

"Réunis d'abord entre eux, ces pays pourraient parvenir à un accord. Ils inviteraient ensuite les représentants des peuples intéressés autour d'une table ronde; ou bien encore ils constitueraient des comités chargés d'étudier séparément le cas de chaque pays et d'examiner ses possibilités et ses conditions particulières.

"On pourra s'inspirer utilement, disait-il, de l'expérience de la Grande-Bretagne occupée actuellement à préparer l'indépendance de la Nigéria prévue pour octobre 1960." (Je rappelle que ce discours date du 2 mars 1959.) "D'ici là, continuait le président Bourguiba, la constitution de ce pays sera mise sur pied. Les cadres politiques et techniques se seront révélés, les institutions de l'Etat seront prêtes à fonctionner.

"Ce que la Grande-Bretagne a fait pour le Ghana, la Nigéria, elle s'apprête à le faire pour la Somalie, et peut-être demain pour la Rhodésie, le Kenya, le Tanganyika.

"Agir de la sorte, c'est aller dans le sens de l'évolution naturelle; pourquoi d'autres pays — la France par exemple — n'opteraient-ils pas pour cette politique?

"Ils pourront établir le contact avec les mouvements nationalistes, organiser avec eux des élections libres qui révéleront les éléments les plus valables et les plus lucides avec lesquels se fera le dialogue.

"L'évolution des peuples colonisés échappera de la sorte aux aléas du terrorisme, de la violence et de l'anarchie.

"La négociation entre colonisateurs et colonisés, en même temps qu'elle définira les étapes et les méthodes de l'émancipation, devra s'étendre à l'examen d'un plan d'assistance et de relèvement économique. Il faut arracher les peuples au sous-développement qui est une forme de la servitude.

"Ce faisant, les pays occidentaux ne feraient qu'appliquer les principes dont ils se réclament, à savoir: aider les peuples à se libérer politiquement et économiquement. Acquis dans les conditions que je propose, une telle libération interviendrait dans le cadre d'un plan raisonnable qui restitue le pouvoir aux nationaux, prévoit l'organisation des élections et la mise en place des cadres nécessaires.

"On s'inquiétera ensuite de mettre au point des formules d'aide et des modalités d'investissement pour accélérer les programmes d'industrialisation.

"On aura ainsi ouvert aux peuples libérés la voie du progrès économique et technique."

119. Cet appel, lancé par le président Bourguiba, il y a plus d'un an et demi, prend une valeur de prophétie si l'on considère les troubles sérieux contre lesquels il mettait en garde et qui ont eu lieu depuis, tant au Congo qu'en Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain et autres points importants du continent africain.

120. Cet appel à la raison et au réalisme n'a malheureusement pas été entendu. Il y a eu, certes, des pays qui ont été libérés depuis: la Nigéria, les Etats africains qui étaient sous la domination française, le Congo. Mais il n'y a pas eu, comme l'avait demandé le président Bourguiba, une solution du problème colonial dans son ensemble, solution qui aurait contribué, dans une large mesure, à favoriser un climat de détente sur le plan international.

121. Certes, 16 nouveaux Etats africains ont recouvré leur indépendance et ont été admis, cette année, dans l'enceinte de notre organisation. Mais l'Algérie connaît toujours la guerre; l'Angola et le Mozambique sont encore en dehors de tout programme de décolonisation. Cet état de choses ne doit plus être toléré. L'expérience de ces dernières années a prouvé combien il était dangereux, aussi bien pour le colonisateur et le colonisé que pour l'humanité entière, de laisser le colonialisme continuer son action néfaste. Nous savons que le colonialisme et, d'une façon générale, toute domination d'un peuple par un autre ont nettement conscience qu'ils vivent leurs derniers moments. Mais nous savons également que, traqué dans ses derniers retranchements, le colonialisme peut encore avoir des sursauts d'agonie bien dangereux pour la paix et la sécurité internationales. Ce fut le cas en Indonésie — pourquoi ne pas le rappeler? — quand la

Hollande, après avoir reconnu l'indépendance de ce pays, a tenté de le reconquérir à nouveau.

122. C'est aujourd'hui le cas de l'Algérie et du Congo, je ne crains pas de me répéter à ce sujet car on ne dira jamais assez combien est grave la responsabilité de la France et de la Belgique à ce sujet. Je cite ces deux cas à dessein, car ils constituent, pour les colonialistes, des arguments par lesquels ils tentent de justifier leur politique de domination.

123. En effet, c'est en vertu d'une législation française, issue de consultations électorales truquées, que l'Algérie est considérée comme territoire français. Et c'est au nom de la sauvegarde du patrimoine national que l'on fait actuellement la guerre au peuple algérien.

124. Pour le Portugal également, l'Angola et le Mozambique font partie intégrante du territoire métropolitain.

125. Cette conception ne peut être justifiée ni par l'histoire, ni par la géographie. Elle ne peut pas non plus reposer sur des fondements juridiques solides. Aussi était-il d'une importance capitale de mettre en évidence cette vérité, afin que des pays colonisateurs ne trouvent pas le moyen de se soustraire à leurs obligations en s'abritant derrière la théorie du territoire national.

126. J'en viens maintenant à l'exemple du Congo. Les désordres que ce pays a connus au lendemain de son indépendance sont présentés par les tenants du colonialisme comme un avertissement solennel du danger que pourrait présenter une "indépendance hâtive", disent-ils. Pour eux, la leçon à tirer de la situation au Congo est la suivante: une colonie qui est libérée avant d'atteindre un certain niveau de développement économique, une certaine maturité politique et avant de disposer de cadres, en un mot d'être préparée à ses nouvelles responsabilités, une telle colonie risque de tomber dans l'anarchie. Ceci peut être vrai surtout si l'ex-puissance dominante met tout en œuvre pour semer l'anarchie, comme ce fut le cas pour le Congo. Mais il y a une autre vérité qui trouve sa justification aussi au Congo, dans l'Angola aussi bien que dans le Mozambique: les puissances coloniales ne sont malheureusement pas capables de préparer ces pays à l'indépendance, pour la bonne raison qu'elles ne veulent pas de cette indépendance. Aussi, la seule leçon saine et impartiale que nous tirons de la situation est la suivante: il faut que les puissances colonisatrices s'engagent résolument à s'abstenir de toute action de nature à provoquer des désordres dans les pays libérés, à éviter toute tentative de créer des difficultés aux nouveaux gouvernements, à respecter honnêtement l'indépendance, la souveraineté, aussi bien que l'intégrité territoriale des nouveaux Etats. En d'autres termes, il faut éviter le retour de ce que la France a tenté de faire en Guinée et de ce que la Belgique a réussi malheureusement à réaliser au Congo. Dans ces deux cas, les puissances colonisatrices ont essayé de saboter une indépendance qui leur a été imposée par l'évolution historique naturelle.

127. Mais un engagement des puissances coloniales, aussi solennel soit-il, ne constitue pas à nos yeux une garantie suffisante. Il faut que les Nations Unies soient à même de le faire respecter, le cas échéant.

128. Il y a aussi une autre sorte d'abus à laquelle les puissances coloniales s'adonnent régulièrement. Elle

consiste à exiger du pays colonisé, sous la pression, et avant de lui accorder son indépendance, des avantages de caractère économique ou autres.

129. Une expérience indiscutable, vécue par la Tunisie et qui se prolonge encore, nous a montré qu'avant d'admettre l'indépendance des peuples colonisés par elles certaines puissances essayent de s'assurer le plus grand nombre possible d'avantages culturels, économiques ou même stratégiques, présentés à leurs partenaires, sous l'angle du principe de l'interdépendance des peuples, comme étant dans l'intérêt réciproque des deux parties.

130. A la veille de son indépendance, le peuple colonisé se trouve ainsi placé devant un dilemme bien difficile à trancher: ou bien refuser les concessions demandées, au risque de voir échapper l'occasion de recouvrer pacifiquement sa souveraineté; ou bien les accepter au risque de se trouver, après l'indépendance, lié dans sa liberté d'action et de détermination de ses intérêts propres, qui ne sont pas forcément et à priori les mêmes que ceux de son ancien colonisateur.

131. Devant un tel drame de conscience, bien pénible, le peuple colonisé opte en général pour le second terme de l'alternative, mais avec la ferme volonté de récupérer, une fois sa souveraineté reconnue et reprise bien en main, les concessions qui lui ont été arrachées sous la pression. Mais c'est alors qu'apparaissent de nouvelles difficultés et des crises quelquefois sérieuses dans les relations du nouvel Etat indépendant avec son ancien colonisateur. Ce dernier oppose le respect des engagements pris et marchande souvent ce qu'il estime être des concessions à faire par lui sur les concessions qu'il avait arrachées avant l'indépendance. D'où des tiraillements et des heurts qui obscurcissent des relations qui, sans cela, devraient devenir de plus en plus amicales et confiantes.

132. Je me suis contenté d'énoncer les conclusions pertinentes et indiscutables de l'expérience. Je pourrais citer des faits précis et faire état de documents irréfutables pour démontrer les conséquences désastreuses d'accords établis entre le pays colonisateur et le peuple colonisé, préalablement à l'indépendance de ce dernier.

133. De tels accords doivent être considérés comme originellement viciés. Les pays colonisateurs devraient s'abstenir d'en exiger l'établissement. Ils devraient, tout au moins, accepter de bonne grâce leur révision, après la reprise, par l'ancien pays colonisé, de ses nouvelles responsabilités de nation indépendante et souveraine. C'est là un principe essentiel qui permet à l'indépendance des peuples dominés d'être une indépendance réelle, saine et dégagée au départ de toute espèce d'hypothèque.

134. Il y a enfin un troisième point, qui a, aux yeux de ma délégation, une importance capitale. Il s'agit d'assurer à l'indépendance politique les meilleures chances d'efficacité dans l'intérêt du peuple libéré; je veux parler de l'aide aux pays nouvellement libérés. Economique ou technique, cette aide leur sera nécessaire. Aucun de ces Etats ne sera en mesure de s'en passer, s'il veut réaliser le développement économique et social de son territoire. Ce besoin urgent des nouveaux Etats constitue en général un terrain favorable pour la course entre les différentes tendances mondiales et notamment entre les deux blocs,

pour imposer leur influence sur les pays. Techniciens, matériel, et même fonds importants sont avancés de part et d'autre par des mains qui se disent désintéressées à des Etats qui ne savent plus s'il est plus avantageux de puiser à droite ou à gauche. Quelle que soit la direction qu'ils choisissent, le résultat est le même: ils sont plus ou moins alignés, souvent à leur corps défendant, sur l'un ou l'autre des deux blocs. D'objet d'une compétition qu'ils étaient, il deviennent ainsi, malgré eux, partisans dans une lutte où ils n'ont rien à gagner.

135. C'est pour cela que nous faisons appel aux grandes puissances de l'Est et de l'Ouest pour que, dans l'intérêt des jeunes Etats, dans celui de l'humanité aussi bien que de la paix, elles cessent d'en faire un objet de compétition. Nous leur demandons sérieusement et honnêtement de comprendre qu'en cherchant à entraîner les peuples dans leur sillage elles risquent de compromettre l'évolution normale et naturelle de ces jeunes nations.

136. Ayant leur propre idéologie, leurs propres problèmes, ces Etats ont un besoin urgent d'œuvrer, dans la paix et la liberté, pour la prospérité de leurs territoires, le relèvement du niveau de vie de leurs populations. Ils ne peuvent parvenir à ce but sans l'aide des peuples plus évolués qu'eux. Pour améliorer la situation de leurs peuples, les engager sur le terrain du progrès économique et social, de l'utilisation des sciences et des techniques modernes, ils sont obligés de s'adresser aux puissances qui ont atteint un degré d'industrialisation très poussé et qui ont réalisé des progrès techniques parfois révolutionnaires.

137. Pour que les peuples colonisés qui, actuellement, constituent l'un des éléments de la guerre froide, je dirais même l'une des causes d'une véritable guerre, cessent, une fois leur indépendance acquise, d'être un objet de discorde, il faut que l'aide économique et technique qui leur est nécessaire et que les deux blocs sont en mesure d'accorder ne constitue pas un moyen de les engager avec l'un ou avec l'autre des deux blocs. Aussi ma délégation estime-t-elle que cette aide gagnerait énormément à être dispensée par l'intermédiaire des Nations Unies. C'est de cette façon qu'elle peut perdre sa couleur, devenir réellement inconditionnelle, et constituer une manifestation désintéressée de coopération et de solidarité internationales.

138. Ma délégation a beaucoup apprécié l'initiative qu'a prise l'Union soviétique de faire figurer ce problème à l'ordre du jour de la présente session [A/4501]. Nous avons également été très sensibles à la chaleur apportée par la délégation soviétique pour que cette importante question soit discutée en Assemblée générale.

139. Cependant, si la décolonisation est un problème qui intéresse le monde entier, il n'en est pas moins vrai qu'il est de notre devoir sacré, nous, pays anciennement colonisés et qui avons eu à souffrir directement des méfaits du colonialisme, il est — dis-je — de notre devoir, nous pays non engagés, d'être à l'avant-garde de ce combat. Loin de nous l'ambition de prétendre détenir le monopole de la lutte pour la liberté des peuples ou la volonté de refuser le concours des grandes puissances. Au contraire, nous avons besoin de l'aide de tous, et nous ne jetons d'exclusive sur personne. Seulement, nous ne voulons en aucune façon imprimer à ce débat, je dirais

même à toute cette action de décolonisation, un caractère de lutte idéologique dans le cadre de celle qui oppose à l'heure actuelle l'Est à l'Ouest. Nous ne voulons pas que cette action soit l'objet de la stérile surenchère entre les deux blocs, ni qu'elle soit un moyen d'activer la guerre froide.

140. En termes clairs, nous voudrions qu'on parle moins de l'OTAN, de bases occidentales, des pays de l'Europe centrale et de leurs régimes intérieurs. Ni la première, ni la deuxième de ces questions ne figurent à l'ordre du jour de ce débat, ni n'intéressent, à notre avis, d'aucune façon, la question en elle-même. Au contraire, en donnant à ce débat un caractère idéologique partisan Est-Ouest, on risquerait de s'écarter du sujet, d'introduire la passion, et d'en faire un sujet de propagande.

141. Le problème qui nous intéresse est trop grave pour ne pas exiger de nous tous des efforts en vue d'élever ce débat au-dessus de toute idéologie partisane et de lui donner un caractère d'objectivité et de désintéressement. Je dis bien de tous, car je ne vois pas, dans cette assemblée, qui pourrait honnêtement s'opposer aux principes qui sont les fondements mêmes de notre charte. Il y a encore certes des colonialistes impénitents, mais leur nombre devient de plus en plus restreint, heureusement pour l'humanité.

142. Mais, à part ceux-là, qui, dans cette enceinte, n'est pas conscient du processus irréversible qui a mené et mènera tous les peuples vers leur indépendance? Qui, parmi nous, croira un instant et de bonne foi qu'il pourrait exister une force capable d'arrêter la marche irrésistible de l'homme vers sa liberté? Qui, parmi nous, doutera de l'impossibilité de détourner le cours naturel de l'histoire?

143. Il ne doit pas exister des hommes dignes de ce nom qui refusent à d'autres hommes, sous prétexte de la couleur de leur peau, de leur confession, ou simplement parce que leurs pays ne sont pas suffisamment développés, le droit à la dignité et à la liberté. L'esclavage a été aboli certes, mais le colonialisme n'est-il pas l'une des formes les plus pernicieuses de l'asservissement de l'homme par l'homme?

144. En notre siècle de progrès technique, d'épanouissement de la science, où l'homme a réussi à dompter les forces de la nature, améliorant sans cesse ses conditions de vie, il ne doit plus y avoir de place pour la servitude. Car, si, du temps de l'esclavage, l'homme était vendu et acheté selon une pratique qui ne trouvait pas de justification dans les valeurs humaines, le colonialisme, lui, prétend se réclamer de la civilisation, des principes humanitaires, et même — ironie du sort — de la démocratie. Ne voit-on pas encore de nos jours des Etats procéder à une exploitation systématique de peuples entiers, tout en proclamant, chiffres à l'appui, qu'ils ont prodigué l'enseignement, propagé l'hygiène, amélioré les conditions de vie? Ne voit-on pas des Etats maintenir sous leur domination des peuples faibles, sous prétexte qu'ils leur ont accordé les mêmes droits que leurs nationaux? Pourtant, les résultats sont loin d'être à la mesure de l'exploitation économique et des ressources humaines que les pays colonisateurs ont réalisées, au détriment de ces peuples colonisés.

145. J'ai cité dans mon intervention des exemples et des cas précis de pays colonisés et de puissances

coloniales. Si j'ai suivi cette voie, c'est pour donner à ce débat un caractère positif. Aux yeux de ma délégation, l'ère de la profession de foi, de l'affirmation des principes est dépassée. Déjà, après la première guerre mondiale, on avait énoncé de tels principes et fait naître de grandes espérances chez les peuples asservis. Ces principes sont pourtant demeurés lettre morte. A San Francisco également, on a affirmé solennellement que les Nations Unies sont résolues "à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ...".

146. Le moment n'est plus aujourd'hui à affirmer ces principes, car ils ne sont plus discutés par personne. Notre rôle, c'est de ne pas décevoir l'humanité qui a cru en la Charte de San Francisco, et de ne pas la décevoir comme elle a été déçue après la première guerre mondiale.

147. Ce qu'exige de nous la situation actuelle, ce ne sont plus des paroles, mais une déclaration solennelle engageant tous les Membres de notre organisation à mettre à exécution ces mêmes principes et à respecter leurs engagements. Notre devoir est de réaliser ce qui est l'un des buts de notre institution, rendre à tous les hommes la liberté et la dignité.

148. C'est cette conscience d'un devoir sacré que nous assumons tous à l'égard de l'humanité entière qui a poussé ma délégation, conjointement avec d'autres de l'Afrique et de l'Asie, à soumettre un projet de résolution [A/L.323 et Add.1 et 2]. Ce projet précise les principes qui doivent servir de base à une action de décolonisation générale et rapide, dans la paix, l'amitié et la compréhension.

149. Nous aurions voulu, certes, que ce projet définisse encore mieux les moyens de négociation qui, seuls et à l'exclusion de toute coercition ou répression armée, doivent être utilisés par les pays colonisateurs. Nous aurions aimé que ce projet fixe une date limite aussi rapprochée que possible pour l'indépendance complète de tous les peuples qui, à quelque titre que ce soit, subissent encore la domination d'un autre. Nous nous sommes contentés de la proclamation des principes indiscutables qui ne nous paraissent pas pouvoir donner lieu à une controverse.

150. Ce projet peut engager notre organisation dans la voie du réalisme. Ce serait là l'une des plus belles tâches qui pourraient s'offrir à elle. Si nous parvenons à la mener à bien, nous aurions droit à la gratitude des générations futures, nous aurions contribué, dans une large mesure, à atteindre ce but qui est fixé par les premiers mots de notre charte:

"Nous, peuples des Nations Unies résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances."

151. Non seulement nous aurions réduit les risques de la guerre, mais nous aurions donné au monde, en plus de la paix, la stabilité et la prospérité. Nous aurions enfin rendu à des centaines de millions d'hommes la notion de la dignité, de l'honneur, de la liberté, et partant celle du bonheur. Nous aurions enfin lavé le front de l'humanité de cette tâche sombre qu'est le colonialisme.

M. Tarabanov (Bulgarie), vice-président, prend la présidence.

152. M. ASHA (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: En raison de l'importance du problème dont elle est saisie, l'Assemblée générale a sagement décidé d'en discuter en séance plénière plutôt qu'en commission. Pour ma délégation, la liquidation du colonialisme et l'octroi de l'indépendance à tous les pays et les peuples coloniaux constituent, après le désarmement, le problème le plus important qui se pose à l'Organisation. Il soulève en effet quelques-unes des questions essentielles qui sont en jeu dans le monde actuel et reflète toutes les scissions, tous les conflits et toutes les tensions que connaît notre époque.

153. Je voudrais donc, au nom de ma délégation, exprimer nos remerciements à M. Khrouchtchev pour l'initiative qu'il a prise de proposer l'inscription de ce point intitulé "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". La déclaration que l'Assemblée générale adoptera décidera non seulement du sort du colonialisme, mais également de notre propre sort et de l'avenir de notre organisation. L'Assemblée a approuvé par acclamation l'inscription de ce point à l'ordre du jour [903ème séance] et cela ne manque pas d'être significatif. Approuvons, par conséquent, une déclaration qui abolira le colonialisme et, par la même occasion, libérera l'humanité des fléaux qu'il a engendrés.

154. Ma délégation a l'honneur de figurer parmi les auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/L.323 et Add.1 et 2. Aussi, je voudrais exposer les vues de ma délégation sur ce sujet.

155. Ma délégation aborde ce problème avec la conviction qu'il s'agit là d'un problème particulièrement urgent, car, comme nous avons eu l'occasion de le souligner devant l'Assemblée générale et au sein de ses principales commissions, le rythme toujours plus rapide des mouvements de libération qui ont balayé les deux grands continents d'Asie et d'Afrique, atteint désormais son point culminant grâce à l'octroi de l'indépendance à plus des deux tiers de l'humanité. Les événements de ces 15 dernières années, et en particulier de l'année 1960, sont des événements historiques sans pareils dans l'histoire de l'humanité. Ces événements ont abouti à la libération de nombreuses nations qui, après avoir souffert, à plusieurs reprises, de l'oppression du système colonial, ont enfin retrouvé, avec leur dignité, la jouissance des droits fondamentaux de l'homme, de ces mêmes droits que la Charte a proclamés il y a plus de 15 ans.

156. Mais l'atmosphère de ces 15 dernières années a été, de loin, plus dynamique que celle qui régnait à San Francisco en 1945, et encore bien plus que celle qui existait avant la seconde guerre mondiale; ce fut, en effet, une atmosphère féconde en idées, en idées révolutionnaires qui reflétaient le mécontentement des peuples à l'égard de la domination coloniale, de l'exploitation économique et de l'autorité traditionnelle; on voyait s'exprimer des idées sur la valeur réelle des droits de l'homme, sur la dignité et l'importance de la personne humaine, sur l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations grandes et petites; des idées sur la liberté politique, économique, sociale et culturelle; des idées sur des progrès toujours plus grands et sur l'amélioration des niveaux de vie dans le cadre d'une plus grande liberté.

157. Nous ne pouvons nous permettre de prétendre que ces idées pourraient sans danger être mises en réserve, cependant que le progrès dans le domaine économique, social et celui de l'enseignement continuerait d'avancer à un rythme aussi lent que par le passé. Nous ne pouvons nous permettre de prétendre que les pays colonisés, même dans les régions les moins développées, se contenteront — ou même qu'on leur imposera — pour arriver à l'indépendance, de suivre le même processus, lent, hésitant et plein de tâtonnements, que nos propres civilisations ont suivi au cours des siècles.

158. Dans une telle atmosphère, les peuples coloniaux ont manifesté leur désir d'obtenir la reconnaissance de leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance et les empires coloniaux ont commencé à s'effondrer les uns à la suite des autres. Pourtant, ces empires n'ont pas encore complètement disparu, comme nous l'espérons. Le moment est venu où le colonialisme doit recevoir le coup de grâce, afin qu'une fois pour toutes soient libérés les 100 millions ou plus d'êtres humains qui souffrent encore de l'oppression et de l'exploitation sous toutes ses formes.

159. Il est grand temps que les puissances coloniales oublient les splendeurs de leurs anciens empires coloniaux et admettent la pression des événements historiques dans les régions qu'ils dominent. Les peuples du monde épris de paix se doivent d'exercer toutes les pressions possibles pour enfoncer les derniers clous dans le cercueil du colonialisme, afin que puissent s'établir entre les peuples des relations pacifiques, stables et amicales, fondées sur le respect de l'égalité des droits.

160. Les puissances coloniales sont étrangement incapables de comprendre le désir fondamental de liberté et d'indépendance; telle est bien l'une des plus grandes ironies de notre époque. Nombre de ces nations furent cependant, à un moment ou à un autre de leur histoire, les victimes d'agressions suivies de longues occupations par des troupes étrangères. Ont-elles oublié les humiliations et les souffrances de ces années-là? Ont-elles oublié qu'un grand Américain a dit:

"... que tous les hommes sont égaux, qu'ils ont été dotés, par le Créateur, de certains droits inaliénables à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur?"

Ces puissances coloniales ne parlent de liberté que pour remplir des prisons. Elles déclarent solennellement leur attachement aux principes de fraternité et d'égalité à seule fin de jeter des êtres innocents dans de nouveaux camps de concentration. Elles ne parlent de démocratie et de liberté de parole que pour donner des ordres à des pelotons d'exécution. Je demande alors aux puissances coloniales qui existent encore et à celles qui l'ont été dans le passé: combien de vies humaines ont été perdues pour avoir supprimé les nationalistes qui, dans vos colonies, dans vos territoires sous tutelle, dans vos territoires non autonomes, recherchaient la liberté? Quelles ont été vos propres pertes et quel est le bilan définitif? Quel a été le prix de la domination coloniale?

161. Le colonialisme aurait dû être liquidé il y a bien longtemps, mais hélas il est encore vivant. Le concept du droit des peuples et des nations à l'indépendance — c'est-à-dire du droit à l'autodéter-

mination — est le plus ancien aspect de la liberté humaine qui ait été reconnu par la communauté internationale. La première guerre mondiale, qui, dans une large mesure, doit son origine aux forces explosives du nationalisme, a cristallisé le concept de l'autodétermination. Le président Woodrow Wilson devint le champion de cet idéal avant même que les États-Unis n'entrent dans la première guerre mondiale. Il énonça le principe selon lequel:

"... les gouvernements tirent tous leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés et il n'existe nulle part un droit qui permette de faire passer les peuples d'une souveraineté à une autre, comme s'il s'agissait d'une propriété".

162. L'acceptation très large de ce principe a grandement contribué à créer dans le monde un mouvement favorable à la liquidation du colonialisme. Mais, ni le système du mandat, institué par la Société des Nations, ni le système de tutelle, œuvre des Nations Unies, n'ont été suffisamment efficace pour éliminer le régime colonial. Il avait pourtant été nettement décidé que les peuples et les territoires ne devraient pas être utilisés comme des pions, ou détenus par des nations victorieuses en tant que "butin de guerre".

163. Au cours de ces 15 dernières années, les problèmes coloniaux sont devenus les questions essentielles de notre ordre du jour au cours des sessions annuelles de l'Assemblée. On peut même dire qu'ils ont toujours dominé nos débats.

164. Les Chapitres XI, XII et XIII de la Charte montrent à quel point les fondateurs de l'ONU s'intéressaient, dès 1945, à San Francisco, au problème du colonialisme. Ils y ont consacré trois des 19 chapitres de la Charte parce qu'ils constataient très justement combien ce problème était lié à celui de la sécurité; ils reconnaissaient que tout progrès réalisé dans ce domaine constituait un élément essentiel pour l'établissement d'une paix durable. Ils étaient également conscients du fait que pendant les deux grandes guerres mondiales la plupart des peuples coloniaux avaient lutté aux côtés des pays qui les administraient et consenti de grands sacrifices, qui contribuèrent grandement à la victoire. Les peuples coloniaux ne disposaient cependant d'aucune voix dans les conseils internationaux et n'avaient guère à intervenir dans le règlement de leurs propres affaires.

165. Certes, plus de 800 millions d'hommes ont recouvré leur indépendance, mais il en reste encore plus de 100 millions qui luttent toujours pour recouvrer leur liberté. Dès 1947, feu John Foster Dulles, avec lequel nous n'étions pas d'accord sur plus d'un point, fit preuve d'assez d'audace et de courage pour demander à la Quatrième Commission la liquidation du système colonial. Parlant au nom des États-Unis, il a déclaré en ce qui concerne le colonialisme:

"Le système colonial devrait disparaître. C'est un système anachronique, et, s'il fut justifié à un moment quelconque dans le passé, il ne l'est certainement pas pour l'avenir. Il a porté des fruits empoisonnés, notamment en ce qu'il a fait que des hommes d'une race ont gouverné ceux d'une autre race, ce qui a été nuisible aux deux races. Je ne puis m'exprimer avec suffisamment d'énergie à propos de ma conviction profonde de la nécessité

de liquider ce système le plus promptement possible et d'une façon ordonnée^{1/}."

166. Treize ans se sont écoulés depuis cette déclaration. Cependant, ce fléau, le plus sinistre de tous, refuse de mourir de sa belle mort et c'est à nous, en conséquence, de procéder à sa suppression. Mais, pour ce faire, toutes les puissances coloniales doivent accepter la volonté de l'opinion publique mondiale et nous fournir les moyens nécessaires. Les puissances occidentales ont toutes prétendu qu'en restant sur le territoire des autres peuples ils envisageaient d'y introduire leur culture et leur langue, et, d'une façon générale, de mener à bien une "mission civilisatrice". Puis-je me permettre de leur dire qu'elles se trompent? Tout d'abord, les anciens peuples colonisés et ceux qui sont encore privés de l'indépendance ont leur propre culture, leur propre civilisation, leurs traditions, leur langue et leurs coutumes. Ils ne sont pas seulement fiers de leur héritage, ils veulent encore le préserver. Ils sont décidés à le sauvegarder et à le faire fructifier comme ils l'entendent! D'autre part, cette œuvre peut tout aussi bien être menée à bien, et peut-être mieux encore, si les colonialistes quittent ces territoires et les quittent immédiatement.

167. Ceux qui gouvernaient les colonies ont souvent déclaré publiquement que les peuples coloniaux les aimaient. Si tel était le cas, si les peuples soumis aimaient les colonisateurs et voulaient bénéficier de leur culture et de leur civilisation, très certainement — au moment de l'octroi de l'indépendance — rien n'empêcherait les anciens gouvernements de poursuivre ce qu'ils appellent leur œuvre civilisatrice. Leurs écoles resteraient ouvertes si elles fonctionnent dans le cadre des lois du pays; les colons et les commerçants pourraient poursuivre leurs activités, non plus comme exploiters, mais sur un pied d'égalité avec les autochtones, et, au lieu de rapports de gouvernant à gouverné, de nouveaux liens d'association s'établiraient dans l'égalité. Ceci serait vrai, en particulier, si, comme nous l'espérons, tous les territoires qui n'ont pu encore parvenir à l'indépendance finissent par l'obtenir et si les peuples peuvent choisir librement les pays dont ils voudraient recevoir l'aide pour construire leur société. Une expérience récente nous a montré que la présence d'une puissance européenne en tant que maître d'un pays africain ou asiatique constituait en vérité un obstacle au développement de la culture et de la civilisation de cette puissance européenne, car, au lieu d'éprouver à son égard des sentiments d'affection, les peuples assujettis adoptent une attitude de résistance, qui — par un phénomène naturel — dépasse le cadre purement politique pour s'étendre à celui de la culture et de l'esprit. Tout cela prouve que l'absence d'influence politique ou administrative, loin de porter atteinte ou de détruire l'influence culturelle et civilisatrice, peut au contraire la renforcer et en encourager l'expansion.

168. Les puissances coloniales se plaignent, et, à certains moments, se vantent, des lourdes obligations et responsabilités que représente la prétendue mise en valeur des richesses coloniales, ainsi que le prétendu bien-être qu'elles apportent aux populations. Nous avons souvent entendu dire que de telles responsabilités financières vidaient les caisses de la

métropole. Mais, si tel est le cas, pourquoi les acceptent-elles? Ne serait-il pas de l'intérêt des puissances coloniales de proclamer l'indépendance de leurs possessions respectives afin de se débarrasser de ces perpétuels soucis?

169. Il existe une autre raison pour laquelle il est de l'intérêt des puissances colonisatrices en particulier, et de l'Europe en général, de liquider le colonialisme: une atmosphère de confiance s'établirait alors entre ces pays; on en a eu l'expérience, après la première guerre mondiale, dans certains pays situés au nord de ma patrie.

170. Le règlement adopté par la Société des Nations à propos de territoires de l'Empire ottoman impliquait le partage des pays arabes du nord de la péninsule Arabique entre le Royaume-Uni et la France. Dans l'entre-deux-guerres, et jusqu'à la fin du mandat français sur la Syrie et le Liban, rien n'a autant contribué à la méfiance et à la rivalité entre la France et le Royaume-Uni que le fait qu'un pays administrait la Palestine et l'autre la Syrie et le Liban. Le Gouvernement français croyait que les Britanniques provoquaient la révolte contre son autorité dans les Etats du Levant, et le Gouvernement britannique pensait que les Français n'hésitaient pas à contribuer discrètement aux difficultés qu'il rencontrait en Palestine. Je ne veux certes pas me faire juge de la véracité de ces accusations réciproques. Personne toutefois ne peut douter de la réalité de ces accusations et de cette méfiance. La leçon que nous pouvons en tirer est la suivante: rien ne contribue autant à la rupture des relations entre les Etats européens que la possession de territoires contigus en dehors des régions métropolitaines. L'histoire récente nous enseigne que nombre de guerres qui ont opposé des puissances coloniales ont été gagnées par des armées qui venaient des colonies et des territoires dépendants. N'est-il pas vrai de dire que la suppression du colonialisme aura, entre autres avantages, celui d'interdire aux puissances coloniales d'utiliser de telles armées et qu'ainsi les risques de guerre diminueront et les chances de la paix s'accroîtront?

171. Jusqu'ici, je n'ai parlé que des seuls intérêts des puissances coloniales. Lorsque nous étudions ce problème sous l'aspect qui doit nous venir aussitôt à l'esprit — je veux parler de la libération de ces territoires conformément aux désirs et aux intérêts des populations — tout doute qui aurait pu subsister quant à la nécessité de l'indépendance immédiate disparaît complètement. L'indépendance immédiate, sans condition ni réserve, et conformément à la volonté et aux désirs librement exprimés, doit être proclamée sans délai et ce sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les races, les croyances ou la couleur de la peau: telle est la décision irrévocable que nous devons prendre avec hardiesse, courage et décision. Si nous croyons sincèrement que les aspirations des habitants de ces pays qui luttent pour la liberté sont d'une importance capitale — et personne ne peut le nier — alors l'adoption d'une déclaration à cet effet devient pour nous une obligation.

172. Nous connaissons, par exemple, déjà l'argument qui consiste à dire que tel ou tel territoire n'est pas prêt pour l'indépendance. Quand l'Empire ottoman fut vaincu, lors de la première guerre mondiale, des territoires furent détachés de cet empire et soumis à des régimes différents; les moins prospères

^{1/} Cette déclaration a été faite à la 43ème séance de la Quatrième Commission dont les comptes rendus ne paraissent que sous forme analytique.

furent laissés indépendants, tandis que les plus évolués furent placés sous le système du mandat. L'état réel des territoires en question ne constitua pas ici le critère principal; le facteur décisif fut, en fait, les rivalités qui existaient entre les grandes puissances et leur incapacité à se mettre d'accord.

173. Si une puissance coloniale quelconque se permettait un jour de prétendre — et j'espère qu'aucune ne le fera — que certains territoires coloniaux ne sont pas prêts à assumer l'indépendance, nous devons dans ce cas écouter de telles affirmations avec la plus grande suspicion. Aucun argument valable ne peut être invoqué pour étayer pareille assertion et, si un prétexte de ce genre était avancé, nous sommes persuadés qu'aucun représentant ici n'y prêterait foi. On nous a dit autrefois que certains territoires coloniaux étaient trop pauvres pour assumer les grandes responsabilités que comporte l'acquisition de l'indépendance. Si l'existence d'un budget non équilibré devait constituer un argument pour refuser à un pays son indépendance, je crains bien que de nombreux sièges ne restent vides dans cette grande salle. Parmi les gouvernements représentés ici, nombreux sont ceux qui n'arrivent pas à équilibrer leur budget chaque année, qui reçoivent une assistance de l'extérieur, qui font des emprunts, ou qui tout simplement continuent à vivre avec un déficit perpétuel. Personne, à moins d'être malveillant, n'irait jusqu'à présumer que de tels pays ne méritent pas d'être indépendants. Par conséquent, il y a là un argument qui s'écroule; d'autant plus que, si les puissances coloniales partaient, ces nouveaux pays parviendraient — j'en suis convaincu — à se suffire à eux-mêmes; ils seraient à même, grâce à la collaboration des Etats amis et à la famille des Nations Unies, de recouvrer leur prospérité ancienne dès que les puissances coloniales cesseront d'exploiter leurs richesses et leurs ressources naturelles. Une assistance financière et technique peut très bien leur être accordée sans leur refuser l'indépendance.

174. D'autre part, certaines puissances coloniales s'accrochent encore à des prétentions désuètes et déclarent injustement qu'il s'agit dans certains cas de territoires faisant partie intégrante de la métropole.

175. Ceux qui connaissent les éléments sociaux et humains qui dépeignent et caractérisent ces territoires ne pourront certes pas nier que ces régions ont beaucoup plus de points communs avec les populations des Etats frères en Afrique qu'avec les prétendus territoires métropolitains. Les liens qui unissent ces populations et les peuples indépendants d'Afrique et d'Asie se sont forgés tout au long des siècles sous la forme d'une association libre et autour d'un héritage commun, tandis que le lien qui unit le peuple colonial à la puissance colonialiste est essentiellement fondé sur la force. Le cadre juridique qui lie ces territoires aux puissances colonialistes est l'une de ces anomalies de l'histoire qui ne tiennent et ne subsistent que par le déséquilibre des forces dans le monde.

176. Il y a ici un problème fondamental et c'est dans ce fait que réside la principale cause de la situation actuelle. En effet, que nous abordions le problème en nous plaçant au point de vue de la géographie, de l'histoire ou de la culture, il est impossible d'attribuer à ces territoires un caractère européen; et je soutiens qu'aucun texte juridique, même valable quant à la forme, ne peut ni méconnaître ni remplacer ces

données fondamentales sur la formation d'une société humaine; aucune loi n'est immuable; pour qu'une loi continue à vivre, elle doit toujours obéir au dynamisme des sociétés dont elle prétend réglementer l'évolution. Au cours des siècles de domination, les puissances colonisatrices n'ont pas réussi à faire naître dans la conscience des peuples opprimés un quelconque élément durable; les relations entre les nations continuent malheureusement de refléter le très large fossé humain qui les sépare et que, seule, la force arrive à franchir. Comment pourrions-nous autrement expliquer l'éveil violent du nationalisme dans ces territoires qui ne sont pas indépendants? Comment expliquer le désir si longtemps nourri de se libérer du joug colonial? Comment expliquer les troubles révolutionnaires et les représailles dans ces pays? Ce sont là des faits auxquels nous avons à faire face et à faire face maintenant. Aucune subtilité juridique ne peut suffire à expliquer cette situation; incontestablement, cet état de choses exige qu'en notre qualité d'Organisation internationale nous nous en préoccupions. Les puissances coloniales ne sont pas en droit de revendiquer une compétence nationale exclusive dans ce domaine. Cet aspect du problème a été traité au cours de ce débat et de débats précédents; il est inutile que je fasse perdre le temps de cette assemblée en rentrant davantage dans les détails.

177. Quelques-uns de mes collègues ont déjà percé à jour le mythe qui veut que certains de ces territoires fassent partie intégrante du pays métropolitain; il est donc inutile que les puissances métropolitaines et ceux qui soutiennent leurs thèses viennent prétendre que les questions concernant les prétendus territoires d'outre-mer relèvent essentiellement de la juridiction nationale des pays métropolitains; ces territoires ne subissent rien d'autre qu'un statut colonial et doivent être libérés sans délai.

178. Je voudrais encore mettre l'accent sur un autre point, à savoir la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale des pays coloniaux. Je mentionne la nécessité de l'unité et de l'intégrité territoriale, à cause de certaines expériences malheureuses de récente date et d'événements encore plus récents. Ma délégation attache une importance extrême à ces deux considérations. Nous estimons que la question de l'unité et de l'intégrité territoriale ne peut pas être dissociée de celle de l'indépendance.

179. A un certain moment, une puissance coloniale a divisé un petit territoire en cinq Etats indépendants. En Afrique du Nord, le Maroc s'est vu amputé d'une partie intégrante de son territoire, la Mauritanie. Le colonialisme menace également l'unité et l'intégrité territoriale de la République du Congo (Léopoldville). Dans cette énumération, je ne voudrais pas oublier Malte où malheureusement les aspirations de la population ne sont pas respectées comme elles devraient l'être par les autorités britanniques.

180. En Palestine, le régime du mandat eut pour résultat final de créer une division radicale et désastreuse de ce pays. Les colonialistes conspirèrent contre toute une nation; une nation fut déracinée tout entière de sa patrie et donnée à d'autres. A cet égard, qu'il me soit permis de citer les paroles du président Nasser dans son exposé du 27 septembre 1960:

"L'impérialisme suit sa propre logique. La logique de l'impérialisme, révélée dans le crime commis

contre le peuple de Palestine, a consisté à briser l'unité géographique du monde arabe, d'une part, et, d'autre part, à établir, au cœur même du monde arabe une base d'où l'impérialisme pourrait menacer les peuples arabes. Je ne crois pas qu'il en existe de preuve plus évidente que la conspiration qui a abouti à l'agression tripartite dirigée contre nous en 1956." [873ème séance, par. 131.]

Cette forme nouvelle de colonialisme, qui s'appelle le sionisme, doit également complètement disparaître.

181. Une autre tentative visant à détruire l'unité territoriale se déroule en ce moment en Algérie. Une guerre coloniale y est menée depuis plus de six ans. La puissance coloniale, la France, dans ce cas, a recours, avec l'assistance militaire de ses alliés, aux armes les plus inhumaines pour combattre le brave peuple algérien, et pour prolonger l'asservissement de 10 millions d'Arabes. Ces frères et sœurs d'Algérie, qui ont souffert plus qu'aucun autre peuple pour la cause de la liberté, continuent de lutter avec abnégation dans ce dessein. Comme le disait notre président:

"Il est vraiment déplorable que le Gouvernement français persiste à établir des camps de concentration et à recourir à toutes sortes de moyens de torture contre les hommes et femmes libres du peuple algérien, et qu'il commette des actes qui révoltent la conscience humaine dans le monde entier, et même en France." [Ibid., par. 144.]

182. Le vaillant peuple algérien a perdu des centaines de milliers de martyrs, ses villes et ses villages ont été détruits, plus de 2 millions de civils innocents vivent dans des camps de concentration, des centaines d'entre eux meurent tous les jours afin que la liberté lui soit rendue. Jusqu'ici, la France a refusé de mettre fin à cette guerre sanglante et menace maintenant l'intégrité territoriale et l'unité de l'Algérie. Allons-nous tolérer plus longtemps cette honteuse agression coloniale? La conscience humaine peut-elle longtemps encore souffrir que la personne humaine soit à ce point bafouée? Il est temps de proclamer solennellement la fin du colonialisme dans cette chère Algérie et la France devrait être la première à y apposer sa signature.

183. A cet égard, je citerai à nouveau les termes qu'employait le président Nasser, le 27 septembre 1960, lors de son intervention dans le débat général:

"Aujourd'hui, les Nations Unies doivent remplir leur devoir. Je ne pense pas que notre exigence soit outrée lorsque nous insistons pour que le peuple algérien reçoive le droit à l'autodétermination, sur la base d'un plébiscite tenu sous la surveillance et la protection des Nations Unies." [873ème séance, par. 147.]

184. Le colonialisme ne s'arrête pas en Palestine ni en Algérie. Il règne en Oman, en Arabie du Sud et dans les prétendus protectorats de nombreuses régions d'Afrique. Il existe également au Nyassaland, en Angola, au Mozambique, en Rhodésie, au Ruanda-Urundi, au Sud-Ouest africain, au Tanganyika, en Ouganda, en Irian occidentale, en Guinée portugaise et ailleurs. Il tente de revenir dans les lieux d'où il a été chassé. Il doit périr et nous devons veiller à ce que cette mort soit certaine et définitive.

185. Les forces puissantes d'Asie et d'Afrique se sont dressées. Les deux continents géants sont réveillés. La misère que leur a valu la domination coloniale n'a pas disparu de leur mémoire. Leurs sympathies profondes vont à leurs frères et sœurs qui vivent encore dans l'esclavage et dans la servitude. Ils sont impatients de voir disparaître les vestiges du colonialisme et ils veulent lui porter le coup mortel. Leurs voix s'élèvent du côté de la vérité; la vérité, c'est la liberté, et la liberté, c'est la voie qui conduit à la paix.

186. La lutte contre le colonialisme a atteint son point culminant à la Conférence africano-asiatique de Bandoung, tenue en avril 1955. Entre autres décisions historiques, la Conférence a déclaré que le colonialisme, sous toutes ses manifestations, est un fléau auquel il faut mettre fin rapidement. Elle affirmait "que la question des peuples soumis à l'assujettissement de l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales". La Conférence a affirmé "son appui à la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples" et adressé un appel "à toutes les puissances intéressées pour qu'elles accordent la liberté et l'indépendance à ces peuples".

187. Les Etats indépendants d'Afrique, réunis à Accra en 1958, ont appuyé également la déclaration adoptée à Bandoung. Les Etats africains étaient convaincus qu'"une date précise devrait être fixée pour l'accession à l'indépendance de chacun des territoires coloniaux, conformément à la volonté de la population de ces territoires et aux dispositions de la Charte des Nations Unies".

188. Réunie à Addis-Abéba en juin 1960, la deuxième Conférence des Etats indépendants d'Afrique a réaffirmé la déclaration de Bandoung ainsi que les résolutions d'Accra et de Monrovia, et déclaré:

"...

"Considérant en outre que l'éveil actuel des peuples de l'Afrique et des mouvements d'indépendance ne sauraient plus longtemps être contenus sans risquer de compromettre gravement les relations entre les différentes nations,

"...

"Persuadée que le rétablissement des droits naturels et de la dignité humaine en faveur des Africains, dans ces parties de l'Afrique actuellement soumises à la subjugation étrangère, ainsi que la jouissance pacifique de la liberté chèrement acquise par les populations des Etats indépendants d'Afrique ne sauraient être obtenus que grâce à l'élimination complète de la domination coloniale de notre continent,

"Demande instamment aux puissances coloniales qu'elles fixent les dates conformes à la volonté des populations pour l'octroi immédiat de l'indépendance à tous les pays qui ne sont pas indépendants..."

189. En conclusion, une liquidation complète, inconditionnelle et immédiate du colonialisme dans toutes ses manifestations doit être notre décision irrévocable. Sa nature injuste, ses horreurs, ses crimes ne seront jamais suffisamment dénoncés. Le colonialisme n'a jamais donné la liberté à ses victimes

comme un cadeau. L'histoire est remplie des luttes héroïques de ceux qui ont conquis la liberté en l'arrachant à leurs oppresseurs.

190. L'ère du colonialisme est terminée. Cette année, qualifiée à bon droit d'année africaine, 16 Etats frères sont entrés dans la grande famille des Nations Unies. Ce phénomène historique de décolonisation et d'accession à une vie nationale réelle est irrésistible.

191. En conséquence, nous devons apporter notre appui le plus total à la cause de la liberté et de l'indépendance pour tous les peuples colonisés. Que les parties intéressées commencent immédiatement les négociations en vue du transfert de la souveraineté totale et de l'autorité aux peuples qui y ont droit, et accueillons ces derniers au sein de cette organisa-

tion mondiale comme nous en avons accueilli d'autres au cours des 15 dernières années.

192. C'est en vue d'atteindre cet objectif que le projet de résolution dont mon pays s'honore d'être l'un des auteurs [A/L.323 et Add.1 et 2] a été soumis à l'Assemblée. Il n'existe aucune différence essentielle entre ce projet de résolution tel qu'il est rédigé et la déclaration présentée par l'Union soviétique [A/4502]. Les deux documents ont le même objectif, à savoir l'abolition immédiate du colonialisme.

193. Je réserve le droit de ma délégation d'intervenir à nouveau plus tard dans le débat sur le projet de résolution et j'espère que le Président voudra bien m'accorder la parole le moment venu.

La séance est levée à 18 h 30.